

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Mémoire de Master en
Sciences de l'Information et de la Communication

Pour obtenir le grade de Master

Discipline : Communication et Médiations

Laurent COSTY

le 7 octobre 2013

Les associations d'éducation populaire : évolution de leurs rapports aux communs de la connaissance

**Quelles appropriations des logiciels libres et des modes libres de diffusion
des savoirs par les associations en France ?**

Directeur de mémoire
Gilles BRACHOTTE

Ce document est publié sous licence CC-BY-SA

« Apprendre n'est pas apprendre à gagner, savoir n'est pas savoir réussir. »

Marie-José Mondzain

Remerciements

Je tiens à remercier M. Gilles Brachotte, mon directeur de mémoire, pour m'avoir fait confiance, n'avoir pas été trop pressant sur les échéances et avoir su distiller ses conseils au fil de cette année riche en apprentissages.

Merci également à M. Pascal Lardellier qui m'a ouvert la voie, alors que nous étions dans les airs, quelque part entre Bordeaux et Dijon, aux sciences de l'information et de la communication ; cette ouverture a été pour moi une expérience fructueuse.

Je remercie ici aussi tous ceux qui ont bien voulu m'accorder du temps pour échanger sur les questions que je me posais, et dont les avis et les conseils ont été précieux, comme Olivier Las Vergnas, Valérie Peugeot, Sébastien Broca ou Nathalie Boucher-Petrovic. Sur des aspects plus techniques mais cependant très importants, je témoigne toute ma reconnaissance à Agnès Le Béon et Valérie Gacon.

Merci à mon employeur, la Fédération Française des MJC, qui autorise ce type de démarche dans des conditions remarquables. Merci aux salariés et aux bénévoles qui ont pallié mes absences, en particulier Claire Vapillon et Pierre Vian, respectivement présidente de la FRMJC de Franche-Comté et président de la FRMJC de Bourgogne-Champagne. De même pour son accompagnement dans mon propre parcours d'éducation populaire, je remercie Hervé Prévost.

Merci à l'ensemble des personnes qui ont contribué au développement, entre autres, des logiciels Zotero, LimeSurvey, LibreOffice et GNU/Linux : ce sont des logiciels efficaces qui ont répondu à mes besoins et à mes attentes.

Enfin, merci aux sciences de l'information et de la communication qui permettent une relative mais importante transversalité entre les disciplines : sciences de l'éducation, philosophie, économie, histoire, droit, sciences politiques. Cela permet ainsi d'étudier et de rapprocher des objets qui sont peu traités ensemble dans des champs scientifiques plus traditionnels.

Résumé

Les associations d'éducation populaire revendiquent de longue date une mission d'émancipation du citoyen, qui se doit de devenir acteur et d'être impliqué dans la société. Dans une première partie, nous regarderons l'histoire de l'éducation populaire et les valeurs qui la traverse au fil des années. Nous nous attacherons à montrer aussi la difficulté à définir précisément son périmètre et à établir clairement une liste de structures qui la compose.

Plus récemment, au milieu des années 1980, les logiciels libres – que l'on peut qualifier de communs de la connaissance – vont donner naissance à un mouvement qui fonde sa philosophie sur la liberté de circulation de l'information. Nous retracerons les différentes étapes de sa courte histoire et regarderons les figures qui marquent ce mouvement.

Ces deux univers – l'éducation populaire et ce mouvement de « libristes » – sont donc potentiellement liés par cette dimension de partage de la connaissance et de libre circulation de l'information. Pourtant, sur le terrain, même si l'on constate des appropriations avancées de logiciels libres par certaines associations, le processus de coopération peut sembler lent.

Nous nous attacherons donc à faire un état des lieux de l'appropriation de ces communs de la connaissance par les associations d'éducation populaire et montrerons que cette appropriation reste limitée par de nombreux facteurs, à la fois propres à l'histoire des mouvements, mais également imposés par des éléments extérieurs. Nous regarderons enfin comment les intérêts communs de ces deux univers peuvent se rejoindre pour promouvoir les valeurs de chacun.

Mots clés : associations, éducation populaire, logiciel libre, Gull, citoyenneté, communs, communs de la connaissance, politique

Abstract

Since time immemorial Associations of popular education associations have been aiming at emancipating citizens so that they can become actively involved within their society. As a consequence these associations as well as their federations try on a daily basis to set up projects and actions enabling the citizens to get some training so as to acquire more skills. Besides popular education movements are very much attached to values such as sharing, especially knowledge sharing.

More recently, in the mid-eighties, free software, which will later be defined as knowledge commons, will give birth to a movement which will be based on the free flow of information. These 2 worlds : that of free software on the one hand and popular education on the other hand will naturally collude as regards notions of sharing and free flow of information. However, in the field, even though free software is sometimes resorted to in popular education associations, the process can still seem a bit slow.

We will therefore attempt to produce a comprehensive update of the way popular education associations have used this freeware and will show that this use remains rather restrained because of a number of factors, both linked to the history of these movements and also imposed by previous and external contexts. We will also examine how the freeware movement could benefit from the experience of popular education associations and federations to promote their values.

Keywords : Associations, Popular education, Free software, Lug, citizenship, commons, knowledge commons, policy

Table des matières

Repères et contours de l'éducation populaire.....	11
Le contexte des associations en France.....	11
Chiffres-clés.....	11
Un rapport ambigu ancien entre associations et médias.....	13
L'éducation populaire : un champs associatif particulier.....	14
Les associations de jeunesse et d'éducation populaire au sein du paysage associatif	14
De l'impossibilité d'une définition de l'éducation populaire.....	15
Dates et contexte historique	17
Encadrement de la définition par les valeurs caractérisant l'éducation populaire.....	20
L'éducation populaire : la question du renouveau et de la mutation.....	23
Le mouvement du logiciel libre et les communs de la connaissance.....	29
Les logiciels libres, racines et définitions.....	29
Cybernétique, contre-culture, utopie de la libre circulation de l'information.....	29
... et hackers	34
La naissance du logiciel libre : Stallman, une figure devenue mythique.....	36
Une déclinaison au delà des logiciels : le copyleft et l'extension au domaine du réel	39
Les communs : une notion replacée sur le devant de la scène par les logiciels libres	43
Explicitation de liens entre éducation populaire et libristes.....	48
Cas de structures associatives connexes au libre.....	48
Des valeurs et des origines opposées plus fortes que les connivences ?	57
Les connivences d'univers.....	62
Enquête sur le rapport entretenu par les associations d'éducation populaire vis-à-vis des communs de la connaissance.....	69
Objectifs et moyens mis en œuvre.....	69
Analyse des résultats.....	70

Liste des annexes

Annexe 1 – Distinction entre Free Software et Open Source.....	81
Annexe 2 – Questionnaire, données et commentaires.....	82

Introduction

Les associations d'éducation populaire revendiquent une mission qui consiste à permettre au citoyen d'être acteur et impliqué dans la société pour la transformer de l'intérieur. Elles tentent, à l'aide de nombreuses méthodes et démarches, de faire en sorte que chaque individu qui les traverse ou les côtoie s'émancipe et consolide ses capacités à agir, après avoir rassemblé tous les éléments nécessaires à une décision éclairée et à une action pertinente. Composantes essentielles de leur logique émancipatrice, les mouvements d'éducation populaire défendent les valeurs de partage : condition *sine qua non* à un « mieux vivre ensemble » et moteur de l'échange et du travail en commun.

Au milieu des années 1980, le mouvement des logiciels libres, qui servira plus tard de matrice au récit des biens communs, prend naissance dans un contexte où l'informatique acquiert une ampleur considérable et commence à s'immiscer dans les foyers avec l'avènement de l'ordinateur personnel. Ce mouvement, issu de la contre-culture aux tendances libertaires, voit dans la libre circulation des programmes – et plus généralement dans la libre circulation de l'information – une opportunité de faciliter et de simplifier l'acquisition de savoirs. Sur l'exemple de la Free Software Foundation¹, fondée en 1985 par Richard Stallman, le mouvement s'organise en France pour promouvoir les logiciels libres et, d'une manière concomitante, les libertés sur Internet.

Ces deux univers, éducation populaire et mouvement des logiciels libres, trouvent donc des connivences évidentes. Cependant, sur le terrain, même si l'on constate une appropriation avancée de logiciels libres par certaines associations, le processus peut paraître bien lent.

Nous nous attacherons donc à regarder comment s'opère l'appropriation des logiciels libres – et ce qui en découle, les biens communs de la connaissance – par les associations d'éducation populaire et nous montrerons ce que sont leurs pratiques. À l'inverse, nous essaierons d'analyser la manière dont les nouvelles communautés constituées autour des logiciels libres et des communs de la connaissance appréhendent et collaborent avec ce mouvement bien plus ancien que lui : l'éducation populaire.

Le premier chapitre apportera des éléments quantitatifs sur les associations, reprendra quelques éléments d'histoire et délimitera l'éducation populaire pour notre analyse, tout en

1. PALOQUE-BERGES Camille & MASUTTI Christophe, *Histoires et cultures du libre. Des logiciels partagés aux licences échangées*, Raleigh, Framasoft, p. 106.

relevant les indicateurs d'évolution d'un mouvement qu'il est convenu de voir naître sous la Révolution française.

Le second chapitre définira ce que sont les logiciels libres, leurs origines et permettra de voir comment ils intègrent une logique plus vaste : les communs de la connaissance. Seront présentées à cette occasion les nouvelles formes de diffusion des savoirs, initiées par la logique *copyleft*. Il sera nécessaire, pour bien comprendre ce qui anime les communautés défendant les logiciels libres, d'en découvrir les racines dont bon nombre se situent historiquement après la Seconde Guerre mondiale. Nous verrons, par ailleurs, comment existe en filigrane l'utopie de la libre circulation de l'information – sujet intime des sciences de l'information et de la communication –, et de quelle manière cette utopie joue un rôle au sein des militants du logiciel libre.

Le troisième chapitre, partant de l'hypothèse d'une convergence de valeurs entre ces deux mondes, relèvera les freins qui limitent l'adoption des logiciels libres par les associations et les fédérations d'éducation populaire, étudiera les connivences d'univers et, en s'appuyant sur le questionnaire auquel 75 associations ont répondu, évaluera cette supposée convergence.

Repères et contours de l'éducation populaire

Le contexte des associations en France

Chiffres-clés

Il convient, préalablement à l'analyse que nous souhaitons porter sur l'appropriation par les associations d'éducation populaire des communs de la connaissance en général, et des logiciels libres en particulier, d'appréhender globalement la question associative en France et d'y préciser la place de l'éducation populaire. Ce préalable est rendu nécessaire pour cerner les valeurs de chaque univers : éducation populaire et communautés constituées autour des communs de la connaissance et des logiciels libres.

Lorsqu'il s'agit, de la question associative, la référence reste les études menées par Édith Archambault et Viviane Tchernonog². Les quelques chiffres-clés repris ci-après sont issus de « l'instantané »³ qu'elles ont réalisé⁴ et produit pour la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) en mars 2012. Selon cet instantané, à la difficulté près d'évaluer précisément les associations qui « meurent » chaque année, le nombre d'associations avoisine, en mars 2012, le nombre d'1,3 million. Par ailleurs, on notera que :

« La multiplication très rapide des collectifs, coordinations, comités et l'explosion des réseaux sociaux qui peuvent être considérés comme des associations de fait vont très vite conduire à reconsidérer cette évaluation qui est fondée pour l'essentiel sur le nombre d'associations repérées comme telles dans les guides communaux. »⁵

Cette remarque a son importance, car elle pointe la distinction entre structures associatives formelles (dont les statuts, selon la loi 1901 sur les associations, sont déposés en préfecture)

2. Toutes deux chercheuses au Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

3. ARCHAMBAULT Edith & TCHERNONOG Viviane, *Repères sur les associations en France*, Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, mars 2012.

4. Les chiffres sont issus de sources diverses, dont les principales sont : l'enquête CNRS-CES (Viviane Tchernonog), les tableaux harmonisés de l'économie sociale, les chiffres 2009 de l'INSEE, l'enquête Vie associative 2010 BVA-DREES et son exploitation par Lionel Prouteau, ACOSS-Stat 2011.

5. ARCHAMBAULT Edith & TCHERNONOG Viviane, *Repères...*, *op. cit.*

et les associations informelles qui prennent de l'ampleur⁶ par l'intermédiaire des communautés sur Internet.

46 % des Français âgés de plus de 18 ans adhèrent à une association, soit 23 millions d'adhérents. 32% des Français exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles. En ce qui concerne l'activité salariée au sein des associations, il convient d'appréhender la faible proportion des structures ayant des salariés, car la majeure partie de ces associations s'appuie sur le seul bénévolat pour développer leurs actions. Ainsi, 1,8 million de personnes exercent une activité salariée dans les associations, à temps plein ou à temps partiel. Mais ces salariés travaillent au sein des 15 % d'associations employeuses ; autrement dit, plus de 85 % des associations, sur les 1,3 million estimés, n'ont pas de salariés. Enfin, il convient de noter l'importance de l'attachement et la confiance des Français accordée aux associations en général. Un récent sondage CSA le révèle et confirme d'autres enquêtes⁷ déjà menées sur ce thème :

« [...] lorsqu'on interroge les Français sur la confiance dans différents acteurs pour agir efficacement face aux difficultés provoquées par la crise, les premiers acteurs de confiance cités sont les associations (67 % de confiance), devant les initiatives des citoyens (61 % de confiance) [...]. La confiance accordée aux associations tient en particulier à leur connaissance du terrain, c'est la qualité principale citée par les Français (47 %), avec le fait de ne pas rechercher le profit (46 %) et d'être transparent financièrement (40 %). Ces qualités sont citées devant l'implication personnelle des employés (29 %) ou leur humanité avec les personnes (26 %). »⁸

Dans la même lignée, dès 1991, Pierre Gaborit mentionnait que :

« Pour la majorité des Français, les associations constituent un rouage essentiel de la vie démocratique du pays, devançant largement dans ce domaine pouvoirs publics, syndicats, partis politiques et églises [...]. »⁹

6. Ces structurations informelles existaient déjà, avant l'arrivée des réseaux sociaux, sous forme de collectifs, de comités, etc.

7. RECHERCHES & SOLIDARITÉ, *Les Associations face à la conjoncture... et aux emplois d'avenir*, 4^e édition, juin 2013, <http://www.recherches-solidarites.org/etudes-thematiques/les-associations-face-la-conjoncture/>, consulté le jeudi 15 août 2013.

8. *Les Français et la solidarité*, étude de l'Institut CSA pour l'UNIOPSS et la MACIF, janvier 2013, <http://www.csa-fr.com/multimedia/data/sondages/data2013/opi1201913-Les-Fran%C3%A7ais-et-la-solidarite-pour-CSA-l-UNIOPSS-et-la-MACIF.pdf>, consulté le jeudi 15 août.

9. GABORIT Pierre, *L'Opinion publique et la communication des associations*, Paris, La Documentation française, 1991.

Contrairement aux idées reçues, très souvent entendues lorsque l'on participe régulièrement à des conseils d'administration d'associations, l'étude de mars 2012 a montré que le nombre de bénévoles ne décroît pas. Cette idée fautive est d'ailleurs renforcée par les difficultés souvent exprimées¹⁰ par les responsables associatifs quant au fait de parvenir à rassembler un nombre suffisant de bénévoles pour mener à bien l'objet de l'association. Le nombre de bénévoles croît ainsi au même rythme que le nombre de naissances d'associations en France en une année, soit 4 %.

En ce qui concerne l'intégration à un réseau, une fédération d'associations n'est pas perçue comme importante pour la majorité des associations, ainsi :

« 80 % des associations conservent un caractère local et ne sont insérées dans aucun réseau. Cet isolement répond le plus souvent à la volonté des membres et des animateurs bénévoles des associations qui n'estiment pas nécessaire de faire appel à des ressources extérieures. Néanmoins, ce choix peut se traduire par des difficultés de renouvellement et de pérennité des associations. »¹¹

Un rapport ambigu ancien entre associations et médias

Avant de clore ce bref panorama de la question associative en France, il est nécessaire d'évoquer le rapport qu'entretiennent les associations avec les médias, et avec la communication en général. Il apporte en effet un éclairage sur la question que l'on se pose sur le liens des associations avec les communs de la connaissance et les logiciels libres. Cette évocation sera complétée dans la partie concernant plus particulièrement les associations d'éducation populaire.

L'ambiguïté qu'entretiennent les associations avec la communication n'est pas récente et a été pointée, avant l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux, par un sondage¹² mené en 1989 et dont la synthèse exprime ceci :

« Semblables dans leur essence, démarches associatives et communicatives s'acharnent pourtant à s'exclure. Au désintéret affiché volontiers par des professionnels de la

10. RECHERCHES & SOLIDARITÉS, *Les Associations face à la conjoncture...*, op. cit.

11. GOUSSAULT Alain, *L'Éducation populaire : une nécessité et un enjeu d'avenir*, Conseil économique, social & environnemental régional de Haute-Normandie, décembre 2012, <http://ceser.hautenormandie.fr/content/download/33114/477871/file/ultime%20version%20imprimeur%20janvier%202013.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.

12. Sondage CSA, CNVA (Conseil national de la vie associative), CNRS, Crédit coopératif, *La Croix*.

communication qui dédaignent un marché pourtant fort mal prospecté, répond une certaine morgue associative pour qui l'engagement dans des pratiques intensives de communication n'est que risque de perversion. Les phénomènes d'exclusion, dont est victime le monde associatif, n'y trouvent que mieux les apparences de la légitimité : ne sont exclus que ceux qui s'excluent eux-mêmes. »¹³

Cette citation illustre l'état d'esprit que l'on perçoit encore de nos jours au sein des associations, même si Internet et les réseaux sociaux sont venus modifier ce constat. Une des questions sous-jacentes qui est posée ici et qui nous intéresse particulièrement porte sur l'appropriation¹⁴ et l'usage des outils de communication par les acteurs associatifs ; nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe consacré à l'éducation populaire et son rapport aux outils.

L'éducation populaire : un champs associatif particulier

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire au sein du paysage associatif

La place des associations d'éducation populaire et de jeunesse au sein du paysage associatif français est importante, à la fois quantitativement et qualitativement, et représenterait, selon le CNAJEP¹⁵, approximativement la moitié du total des associations recensées en France. Ainsi, le site Internet de cette coordination d'associations décline les chiffres suivants :

« Plus de 430 000 associations d'éducation populaire (soit 49 % du nombre total d'associations en France) [...]. Plus de 6 millions de bénévoles [...]. Un budget cumulé de l'ordre de 18 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB [...]. Près de 680 000 emplois (environ 330 000 ETP)[...] »¹⁶

13. GABORIT Pierre, *L'Opinion publique...*, *op. cit.*

14. Appropriation au sens de « rendre propre à l'usage à une destination » et non au sens marxiste de l'appropriation des moyens de production.

15. Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

16. <http://www.cnajep.asso.fr/cnajep-en-bref/>, consulté le samedi 3 août 2013.

De l'impossibilité d'une définition de l'éducation populaire

Pour ceux qui ne connaissent pas l'éducation populaire et qui espèrent pouvoir trouver, avec ces quelques premières lignes, une définition claire et officielle, il leur sera nécessaire de se ranger d'abord à cette première non-définition de Françoise Tétard¹⁷ :

« L'éducation populaire est par définition indéfinissable, mais c'est un ressenti partagé ! »¹⁸

Selon l'historienne, une des difficultés qui empêche d'aboutir à une définition claire et consensuelle trouve son origine au fil de l'histoire de cette formule¹⁹ :

« L'éducation populaire est née plusieurs fois depuis un siècle [...], l'éducation populaire a été définie de différentes manières à chaque période de l'histoire [...], de plus, elle n'a pas toujours signifié la même chose au cours d'une même période. C'est comme si elle était adaptable, malléable à chaque pensée politique, à chaque vision du monde, à chaque courant pédagogique. [...] L'éducation populaire, un terme "valise", [...] c'est d'abord et surtout un discours, venant qualifier des pratiques de militants, qui ont fait des choses ensemble et qui souhaitent se mettre sous une même bannière. »²⁰

La dernière phrase de la conclusion de l'ouvrage de Jean-Marie Mignon est, elle aussi, éloquente pour caractériser la difficulté de définition :

« Une fois encore, la définition de l'éducation populaire ne nous glisserait-elle pas entre les doigts, rendant toujours impossible une définition fermée ? »²¹

L'usage du terme au fil de l'histoire illustre, elle aussi, cette difficulté à cerner ce qu'est réellement l'éducation populaire :

« C'est la Ligue de l'enseignement qui, après l'adoption des lois scolaires républicaines dans les années 1880, se lance en 1894-1895 dans une "campagne post-scolaire", désignant par "éducation populaire" l'ensemble des activités complétant l'école publique [...] Jusqu'aux années 1910, l'usage de l'expression est largement soutenu [...]

17. Historienne, ingénieure au CNRS-Centre d'histoire sociale du XX^e siècle.

18. RICHEZ Jean-Claude & LINARÈS Chantal (de), *Éducation populaire : une actualité en question*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.74-89.

19. L'éducation populaire est qualifiée ainsi par Frédéric CHATEIGNER, qui justifie et explicite la raison de cette appellation dans sa thèse de doctorat : *« Éducation populaire » : les deux ou trois vies d'une formule*, université de Strasbourg, décembre 2012.

20. RICHEZ Jean-Claude & LINARÈS Chantal (de), *Éducation populaire...*, op. cit.

21. MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p. 235.

un premier déclin [de la formule] entre les deux guerres [...] La formule refléurit çà et là, dans la foulée des initiatives étatiques ; mais il faut cependant attendre le volontarisme de la V^e République et le triomphe du paradigme planificateur pour que l'“éducation populaire” s'impose dans les discours du Front populaire et de Vichy, dans l'immédiate après-guerre [...]. Mais aussitôt institutionnalisée, la formule tend à s'effacer au profit de catégories politiquement et religieusement neutralisées : “animation socio-culturelle”, “socio- éducatif”, “action culturelle”, “éducation permanente”... »²²

Enfin, sur la difficulté à définir précisément l'éducation populaire, on soulignera l'extrême complexité à délimiter le périmètre contenant les associations d'éducation populaire. Si cela semble évident pour certaines, et si on convient²³ que l'agrément Jeunesse éducation populaire²⁴ délivré par l'État est un critère de choix, alors le périmètre est posé et la liste²⁵ des associations agréées au niveau national à laquelle on accède par l'intermédiaire du site²⁶ du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, complétée des listes de chaque DDCSPP²⁷, embrasse l'ensemble des associations d'éducation populaire. Mais cette approche serait trop simple et ne refléterait pas la réalité :

« Il existe, d'une part, les mouvements traditionnels d'éducation populaire et, d'autre part, les structures qui ne sont pas identifiées comme faisant de l'éducation populaire mais qui en font à travers des démarches visant l'autonomie et la conscientisation²⁸ des publics. »²⁹

Hugues Bazin est plus critique encore :

« D'un côté, il y a ceux qui parlent de l'éducation populaire et n'en font plus vraiment et, de l'autre, ceux qui ne s'en revendiquent pas mais la pratiquent effectivement. À

22. CHATEIGNER Frédéric, « Éducation populaire »..., *op. cit.*, p. 20-21.

23. Ce critère est tout à fait discutable, comme nous pourrions le voir par la suite.

24. Pour des détails sur la procédure et les critères d'attribution : <http://www.associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html>, consulté le 17 août 2013.

25. http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/ListeAssociations_24012013_2_.pdf, consulté le 17 août 2013.

26. <http://www.associations.gouv.fr>, consulté le 17 août 2013.

27. Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

28. Paulo Freire, pédagogue brésilien, définit le conscientisation comme « un “processus dans lequel des hommes, en tant que sujets connaissant, et non en tant que bénéficiaires, approfondissent la conscience qu'ils ont à la fois de la réalité socioculturelle qui modèle leur vie et de leur capacité de transformer cette réalité”. Elle implique aussi une contestation du savoir dans laquelle l'homme bâtit sa connaissance en réfléchissant sur sa propre expérience (“sujet connaissant”) et n'est pas, par conséquent, “une cruche à remplir” (“bénéficiaire”) d'un savoir officiel établi. La conscientisation implique une réflexion indissociable d'une action de transformation du monde. »

29. GOUSSAULT Alain, *L'Éducation populaire...*, *op. cit.*

l'évidence, et c'est là le paradoxe, nous assistons à un renouveau de l'engagement militant, des nouvelles formes créatives d'innovations sociale et artistique à travers l'émergence d'une génération d'associations, plus sous la forme de réseaux que de fédérations. »³⁰

Le champs est donc plus vaste que la simple liste des associations agréées et rend complexe, voire impossible, un recensement.

Dates et contexte historique

Même si la formule n'est pas identifiée comme telle³¹ à la fin du XVIII^e siècle, il est logique d'attribuer au rapport sur l'Instruction publique³², présenté par le marquis de Condorcet en avril 1791, les racines et les origines de l'éducation populaire. Pour Condorcet, l'éducation populaire c'est la capacité à forger sa propre pensée, et on peut trouver, dans le projet de loi de l'époque, le ciment qui consolidera les valeurs portées plus tard par l'éducation populaire lorsque la formule sera reconnue :

« [...] établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi [...]. Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auront été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités : le genre humain n'en resterait pas moins partagés en deux classes, celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celles des esclaves [...] et de substituer enfin l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer. »

Une temporalité ensuite déterminante dans l'histoire de l'éducation populaire est celle de la fin du XIX^e avec l'avènement, en 1898, des universités populaires dont Georges Deherme, ouvrier typographe libertaire, fut l'un des « *fondateurs et [...] propagandiste* »³³. Pour exemple, l'article 1^{er} des statuts de l'université populaire de Dijon – créée en 1900 à l'initiative de Léon Rosenthal³⁴ –, et baptisée simplement « L'Éducation populaire », illustre ce que pouvait être les « UP » à l'époque :

30. RICHEZ Jean-Claude & LINARÈS Chantal (de), *Éducation populaire...*, *op. cit.*, p. 49.

31. Les formules « *instruction publique* » et « *instruction nationale* » sont utilisées.

32. Dont le texte est retranscrit sur le site de l'Assemblée nationale disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp>, consulté le 17 août 2013.

33. <http://militants-anarchistes.info/spip.php?article1117>, consulté le 17 août 2013.

34. Militant, critique et historien d'art.

« Il est fondée à Dijon une association démocratique sous le nom l'Éducation populaire qui se propose de développer l'instruction populaire et laïque et l'éducation morale et civique des adultes de toutes conditions, qui organise des lieux de réunions où les travailleurs puissent venir, leur tâche accomplie, se reposer, s'instruire et se distraire, établit une bibliothèque populaire, donne des conférences et des fêtes, institue des causeries et poursuit, d'une façon générale, tout les moyens qui lui permettent d'atteindre son but »³⁵.

Ces universités populaires bénéficieront du contexte de l'Affaire Dreyfus pour se développer, mais la dynamique retombera : alors que 124 universités populaires sont recensées en 1901, il n'en reste plus que 20 en 1914³⁶.

Puis vient ce que Françoise Tétard nomme « l'apostolat de l'instituteur »³⁷, où l'on retrouve une volonté manifeste de faire se rencontrer professeurs et ouvriers pour permettre à ces derniers de s'émanciper, étayés qu'ils seraient alors de nouveaux savoirs. La réalité semble éloignée de l'utopie initiale pour Geneviève Poujol, qui estime que la classe sociale représentée par les professeurs « côtoie le monde ouvrier, mais ne le rencontre pas »³⁸.

En 1899, le Sillon est fondé par Marc Sangnier³⁹ : légitimé dans son acte par une encyclique de 1891 du pape Léon XIII, il ouvre une voie comparable aux universités populaires laïques avec les bases du catholicisme. Mais si le Sillon a été actif et ses actions reconnues durant une dizaine d'années, il sera mis fin à son existence en 1910 par l'intervention du pape Pie X qui craint principalement « l'autonomie du mouvement et sa prétention à échapper à la direction de l'autorité ecclésiastique »⁴⁰.

L'entre-deux-guerres voit la création d'une multitude de mouvements et d'initiatives à destination de la jeunesse, qui est particulièrement surveillée au lendemain d'une guerre qui laisse de nombreux foyers sans père. Les jeunes sont en manque de (re)pères, il faut donc leur en donner, au risque de définir pour eux ce dont ils ont besoin. Par ailleurs, les deux

35. Archives municipales de Dijon (SG 140 B. Déclarations d'associations. 1897-1914) numérisées et disponibles à l'adresse : http://tristan.u-bourgogne.fr/Rosenthal/Parcours/collaborations/societes_associations/universite_populaire.html.

36. http://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_populaire, consulté le 5 septembre 2013.

37. RICHEZ Jean-Claude & LINARÈS Chantal (de), *Éducation populaire...*, op. cit., p. 74-89.

38. POUJOL Geneviève, *L'Éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1981, 4^e de couverture.

39. Polytechnicien né en 1873.

40. RICHEZ Jean-Claude & LINARÈS Chantal (de), *Éducation populaire...*, op. cit., p. 80-81.

années de Front populaire seront déterminantes dans l'histoire de l'éducation populaire, selon Françoise Tétard.

Puis :

« À la Libération, les organisations de jeunesse et d'éducation populaire ressentent fortement la nécessité de se coordonner et d'avoir un interlocuteur au sein de l'administration d'État, avec qui elles puissent dialoguer sur les problèmes qui se posent à la jeunesse. Elles appellent de leur vœux la mise en place d'une politique à laquelle elles participeraient et qui pourrait se concrétiser avec l'appui des pouvoirs publics. Ceci dans tous les domaines qui touchent à la vie des jeunes : études, formation professionnelle, travail, vie culturelle, logement, sécurité... »⁴¹

Le rôle de l'État, jusque-là sur la défensive et ne sachant pas quelle attitude adopter vis-à-vis de l'éducation populaire, devient plus important sans toutefois devenir le « pilote » : les changements incessants de responsables au niveau du ministère au sortir de la guerre, les changements de nom des directions témoignent des tergiversations et des contorsions qui se sont produites face à la manière « d'intégrer » l'éducation populaire au sein de l'administration.

Les deux qualificatifs qui conviennent le mieux pour la suite de l'histoire de l'éducation populaire sont sans doute « institutionnelle » et « gestionnaire » et cette histoire sera liée fortement aux différentes politiques – et subventions – menées par les gouvernements vis-à-vis de la jeunesse et de la vie associative. Les fédérations d'éducation populaire connaîtront un âge d'or après la guerre, jusqu'à la fin des années 1970, et peineront, par la suite, à promouvoir et pérenniser les logiques qu'elles incarnaient. Ce déclin s'explique en partie par le fait que les responsables associatifs des années 1970 deviennent, pour beaucoup, élus locaux dans les années 1980 et qu'ils mettent en œuvre, pour la collectivité, une politique jeunesse propre ; limitant la pertinence et l'intérêt des associations et fédérations d'éducation populaire.

« Les mouvements et les fédérations traditionnels, ceux que l'on peut appeler les "majors", ont une place qui confine au monopole. Ils vivent cependant toujours dans la crainte de lendemains incertains, et leur liberté associative se mesure à l'inverse de l'importance des subventions publiques dont ils bénéficient. Cela les entraîne à se mettre souvent en situation d'avoir à justifier leur existence, à affirmer qu'ils répondent aux

41. MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de...*, op. cit., p. 41.

besoins sociaux et socioculturels du pays. Mais de l'accent qu'ils mènent, ils émettent rarement des accents d'autocritique. Leur difficulté à se remettre en cause tient au fait qu'ils ne rencontrent pas vraiment d'obstacle dans une vie associative sans doute trop encadrée. Ils s'estiment porteurs d'une vérité qui transcende les événements économiques et politiques de la France. Cette attitude les fait facilement verser dans un certain sentiment d'impunité qui affaiblit leur capacité de remise en cause et la mise en œuvre des nécessaires évolutions. »⁴²

Encadrement de la définition par les valeurs caractérisant l'éducation populaire

Étant donnée notre démonstration quant à l'impossibilité d'une définition de ce qu'est l'éducation populaire, plutôt que de tenter une synthèse ou d'apporter un version entachée de partialité – et pour compléter ce qu'apporte l'histoire –, nous avons pris le parti d'extraire, des différents écrits sur le sujet, des passages qui illustrent l'éducation populaire et qui révèlent les valeurs portées par cette formule au fil de l'histoire. Cette approche se justifie aussi par le fait que, ces valeurs mises en évidence, il deviendra plus aisé alors de les comparer à celles qui animent les communautés des communs de la connaissance et des logiciels libres.

On commencera par citer Benigno Cacérés⁴³, pour qui l'éducation populaire est :

« l'ensemble des moyens qui permettent de donner à tous les hommes et à toutes les femmes l'instruction et la formation nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens aptes à participer activement à la vie du pays ».

Marie-José Mondzain⁴⁴ définit ainsi l'éducation populaire :

« L'éducation populaire fut pensée par ceux qui voulaient véritablement l'émancipation du peuple grâce à la circulation libre des signes et des idées, grâce au partage patient du temps qu'il faut pour parler pour penser et pour créer. »⁴⁵

42. MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de...*, op. cit., p. 235.

43. Benigno CACÉRES contribue à la fondation du mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture dont ils sera un temps président d'honneur.

44. Philosophe, spécialiste de l'image, directrice de recherche au CNRS et professeure à l'EHESS.

45. CASSANDRE/HORSCHAMP & LEPAGE Franck, *Éducation populaire : une utopie d'avenir*, Paris, Les liens qui libèrent, 2012, p. 185.

Pour Christiane Faure⁴⁶, l'invention de l'éducation populaire répond à cette exigence d'une « *éducation à la pensée et à l'expression critiques et politiques* »⁴⁷. Cette dimension politique est chère à Alexia Morvan qui :

« [...] *nomme éducation populaire un ensemble de moyens culturels, de processus d'apprentissage mutuels et d'influence, qui visent à entretenir dialectiquement l'esprit critique sur la réalité sociale et les pratiques d'émancipation pour la transformation sociale* »⁴⁸.

Marie-George Buffet, alors ministre de la Jeunesse et des Sports, ouvre en 1998 les rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire⁴⁹ par cette définition :

« *Faire place aux compétences et à ce désir d'être partie prenante de la chose publique, comprise au sens le plus large du mot, est le meilleur moyen, à mes yeux, d'éviter que des citoyens ne soient amenés à se désintéresser de l'exigence démocratique.* »⁵⁰

Et, lors du même colloque, Jean-Louis Delajot alors président du CNAJEP, ouvrait ainsi :

« *La démarche de l'éducation populaire est, d'une part, une démarche d'éducation individuelle et collective, d'autre part, une démarche sociétale de citoyenneté active.* »⁵¹

Pour Luc Carton, philosophe et directeur de recherche à la fondation Travail-Université à Bruxelles et directeur de ces Rencontres :

« *L'éducation populaire est tout à la fois une philosophie de l'histoire, une l'éducation des adultes, de l'éducation ouvrière, de l'animation socioculturelle et de l'économie sociale.* »⁵²

Les actes des rencontres recèlent de nombreuses définitions propres à chaque mouvement d'éducation populaire qui étaient alors présents et reflètent ainsi les sensibilités et les

46. Professeure de lettre à Oran de 1933 à 1944, elle entre à son retour en France à la direction de l'éducation populaire récemment créée.

47. CASSANDRE/HORSCHAMP & LEPAGE Franck, *Éducation populaire...*, *op. cit.*

48. MORVAN Alexia, *Pour une éducation populaire politique. À partir d'une recherche-action en Bretagne*, thèse de doctorat, université Paris-8 Vincennes Saint-Denis, 2011, p. 9.

49. Rencontres organisées à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports à la Sorbonne, les 5 et 6 novembre 1998.

50. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire – 5 et 6 novembre 1998*, Paris, Éditions Ellébore, 1999, p. 15.

51. *ibid.*, p. 20.

52. *ibid.*, p. 21.

colorations des différentes fédérations et associations. Ainsi pour Alain Manac'h⁵³ qui reprend une formule largement usitée, « *l'éducation populaire, c'est l'éducation du peuple par le peuple et avec le peuple* », puis estime que « *l'éducation populaire relève d'une logique d'acteurs et d'une logique de transformation* »⁵⁴.

Les propos de Gérard Contremoulin⁵⁵, ci-dessous, conforte aussi la complexité constatée précédemment de poser les frontières du champs des associations composant l'éducation populaire :

*« L'éducation populaire ne se résume pas seulement à la vie associative. L'une est un concept, l'autre est une forme juridique. Des secteurs entiers de l'initiative associative se situent hors du champ de l'éducation populaire. De même, l'éducation populaire n'est pas contenue entièrement dans la vie associative. Confondre les deux notions, c'est amputer le concept d'éducation populaire de son sens d'éducation au libre-arbitre, à la liberté de conscience et à la libre organisation des citoyens. »*⁵⁶

Une notion importante à souligner pour l'éducation populaire est son caractère et sa nature subversive qui nous intéressera particulièrement pour la suite :

*« Ce qui fait depuis toujours la légitimité de l'éducation populaire et de l'associatif : sa faculté à subvertir. »*⁵⁷

Et pour arrêter là ces quelques extraits non exhaustifs, mais que l'on espère représentatifs, nous reprendrons les paroles de Clémentine Autain⁵⁸ :

*« Un peu comme Monsieur Jourdain, ce personnage de Molière qui fait de la prose sans le savoir, j'ai d'abord participé à des actions d'éducation populaire sans en avoir conscience, sans mettre ces mots sur mon engagement. »*⁵⁹

53. Désormais retraité, ancien délégué général de la Confédération nationale des foyers ruraux, et ancien secrétaire général de Culture et Liberté.

54. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire...*, p. 43-44.

55. Secrétaire général du SEP-FEN (syndicat de l'éducation populaire).

56. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire...*, p. 83.

57. BERTIN Jacques, « L'obligation de subversion », *Politis*, hors série n° 9, 2000, p. 42.

58. Adjointe à la Jeunesse auprès du maire de Paris de 2001 à 2007, codirectrice de Regards.fr.

59. AUTAIN Clémentine, « L'éducation populaire change le monde et change chacun », in CERQUEUS Damien & GARNIER-LAVALLEY Mikaël, *Dix raisons d'aimer [ou pas] l'éducation populaire*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010, p. 55.

L'éducation populaire : la question du renouveau et de la mutation

C'est sans doute autour des questions de renouveau et de mutations de l'éducation populaire que nous pourrions trouver des éléments de réponses quant au supposé rapprochement timide avec les communautés des communs de la connaissance et des logiciels libres. En effet, cette préoccupation d'un renouveau de l'éducation populaire est concomitante du bouleversement sociétal engendré par l'avènement des TIC et d'Internet ; des similarités et des différences pourront ainsi être pointées entre ce mouvement ancien qui a vu arriver ces technologies et qui doit se les approprier, et les communautés de libristes pour lesquelles ces technologies sont génétiques.

À la fin du paragraphe retraçant brièvement l'histoire de l'éducation populaire, nous avons pointé le glissement qui s'est opéré ces trente dernières années et le lent déclin des principales fédérations d'éducation populaire. Une raison invoquée était la prise en main par les collectivités des politiques jeunesse, mais ce n'est évidemment pas la seule raison ; une autre raison qui nous intéresse particulièrement repose sur le nouveau profil du bénévole

Le bénévolat, moteur de la vie associative, est en mutation :

« La mobilité plus importante des nouveaux bénévoles – parfois qualifiée par les associations de “zapping” – tient pour une grande part à des évolutions sociétales : les nouveaux bénévoles ont désormais tendance à souhaiter maîtriser leur parcours de bénévoles, en diversifiant leurs expériences, en choisissant leurs secteurs d'intervention, en demandant à être plus proches de la définition du projet de l'association et de sa mise en place. »⁶⁰

Cette mutation caractérise une forme de spécialisation du bénévole dont les compétences ne sont plus nécessairement transversales⁶¹, comme pouvaient l'être celles des générations précédentes, et qui s'épanouit au sein de plusieurs associations sur sa spécialité. Patrice Flichy confirme cette transformation et reprend en préambule de son explication le titre de l'ouvrage de Jacques Ion, *La Fin des militants*, pour marquer son propos :

« Non pas que l'action politique des individus ait cessé, mais elle a pris une autre forme. Elle n'est plus aussi régulière qu'avant, structurée par de grandes organisations partisans. Les réseaux politiques qui, dans les années 1950 ou 1960, relayaient les

60. ARCHAMBAULT Edith & TCHERNONOG Viviane, *Repères...*, op. cit.

61. Comprendre aussi, ici, que le bénévole ne s'oblige plus à « être transversal » et qu'il fait sciemment le choix de s'impliquer bénévolement d'abord sur ses compétences-passions.

grandes organisations verticales (la nébuleuse des associations du PCF ou de la SFIO) sont aujourd'hui lancés à l'initiative d'individus qui épousent une cause précise, de façon intensive et pour une période de temps limitée. »⁶²

Une des conséquences de cette nouvelle manière de s'impliquer pour le bénévole est la difficulté à conserver une cohérence et une continuité des ressources humaines sur le projet associatif. Patrice Flichy identifie une nouvelle catégorie de militants dont la caractérisation nous rapproche des communautés de libristes :

« [...] le pro-am⁶³ [...]. Celui-ci développe ses activités amateurs selon des standards professionnels ; il souhaite, dans le cadre de loisirs actifs, solitaires ou collectifs, reconquérir des pans entiers de l'activité sociale comme les arts, les sciences et la politique, qui sont traditionnellement dominés par les professionnels. »⁶⁴

Par ailleurs, l'évolution du bénévolat a pour conséquence de modifier le rapport aux structures instituées, telles les fédérations d'éducation populaire :

« Le bouleversement des formes d'engagement a contribué à l'affaiblissement du modèle fédéral et pyramidal au profit d'une organisation en réseaux à l'échelle territoriale. La tendance au militantisme pragmatique a engendré une méfiance vis-à-vis d'un modèle pyramidal ainsi qu'une mise à distance par rapport au projet politique porté par les fédérations. »⁶⁵

Que le Ceser⁶⁶ de Champagne-Ardenne explicite en rappelant que :

« Les fédérations, unions et coordinations ont longtemps fonctionné sur le principe de l'engagement militant et de l'adhésion au projet politique basé sur des références philosophiques, morales, politiques (socialisme, autogestion, catholicisme social...). Les organisations fédératives étaient les "garantes" de ce projet politique. »⁶⁷

Cette tendance de défiance, déjà à l'œuvre avant l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux, est sans doute amplifiée par les possibilités offertes par les TIC. Ce qui rendait

62. FLICHY Patrice, *Le Sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*, Paris, Seuil, 2010.

63. Pour professionnel-amateur, concept défini par Charles LEADBEATER et Paul MILLER.

64. FLICHY Patrice, *Le Sacre de l'amateur...*, op. cit., p. 8.

65. GOUSSAULT Alain, *L'Éducation populaire...*, op. cit.

66. Conseil économique, social & environnemental régional.

67. CHAUVELOT Yves, *Les Associations en Champagne-Ardenne*, Conseil économique, social & environnemental régional de Champagne-Ardenne, Rapport & avis, 6 avril 2012, p. 49-50.

incontournables les fédérations et qui verrouillait un fonctionnement pyramidal était dû en partie à la manière qu'elles avaient de maîtriser et d'irriguer les associations affiliées par l'information « venant d'en haut ». La distribution et l'échange d'informations se sont « horizontalisés » et cela contribue à l'affaiblissement de ces fédérations. Cette défiance rejoint une constante historique du milieu *hacker* – que nous définirons ultérieurement mais qui constitue une partie importante des communautés de libristes – et qui éclaire les comportements des communautés liées aux logiciels libres. Sur cette tendance et cet argument-là, la convergence des deux communautés est favorable.

La question d'un supposé renouveau de l'éducation populaire est, elle aussi, essentielle à étudier car, si les avis convergeaient vers la condamnation à court ou moyen terme de l'éducation populaire, il serait alors vain de chercher les connivences et les divergences avec les communautés militantes motivées par la défense des communs de la connaissance et des logiciels libres. Si donc la formule et l'efficacité des actions sur le terrain de l'éducation populaire devaient perdurer, les communautés liées aux logiciels libres auraient légitimité à s'interroger sur l'éventuelle pertinence à afficher plus clairement un lien ; la réciproque – renforcement du lien souhaité par l'éducation populaire – se pose également.

Essayons d'éclairer les perspectives et la place actuelle de l'éducation populaire. À la suite des Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire, les 5 et 6 novembre 1998 à la Sorbonne, les services de l'État seront à l'initiative d'une tentative de relance et de relégitimation de l'éducation populaire par la mise en œuvre d'une Offre publique de réflexion (OPR)⁶⁸. Outre les réticences initiales - mais ensuite dépassées - des fédérations à participer à cet important travail de réflexion émanant des services de l'État⁶⁹, Denise Barriolade⁷⁰ affirmera que, malgré un enthousiasme initial sincère de la ministre de l'époque, Marie-George Buffet, un terme sera mis à cette aventure par le Premier ministre. Même si cet Offre publique de réflexion se termine donc avant l'heure, cet épisode de l'histoire de l'éducation populaire aura sans doute contribué à remettre sur le devant le scène la formule « éducation populaire » et l'intérêt pour ses actions. Ainsi :

« Notre constat de départ porte sur l'actualité de l'éducation populaire ; force est de constater en effet que l'éducation populaire est à nouveau une notion qui se revendique.

68. <http://www.injep.fr/L-Offre-Publique-de-Reflexion-sur>, consulté le 8 septembre 2013.

69. Les Fédérations considéraient en effet que l'État n'était pas légitime pour initier une telle Offre publique de réflexion et que cela devait être à l'initiative des associations et des fédérations.

70. Inspectrice principale de la Jeunesse et des Sports, propos recueillis le 18 février 2013.

Il est certes difficile d'en examiner les causes exactes, mais après plusieurs années de silence, voire de réprobation honteuse (une démarche ringarde rappelant une époque révolue), voici qu'il est de bon ton de se revendiquer de cette éducation citoyenne tout au long de la vie qui a formé nombre de nos élites actuelles. »⁷¹

Donc, même si l'on décèle parfois dans les écrits de Françoise Tétard et Frédéric Chateigner un enthousiasme « mou » devant l'affirmation d'une redynamisation et réactualisation de l'éducation populaire, les avis convergent cependant.

Par ailleurs, tenter d'appréhender la manière dont des associations récemment créées perçoivent l'éducation populaire, la regardent et s'en revendiquent éventuellement, apporte des éléments de réponse sur ses perspectives. On peut aussi poser la question autrement : « Existe-t-il des associations déroulant des démarches d'éducation populaire mais ne se réclamant pas du mouvement ? » Ainsi, Attac, l'Afev⁷², Animafac ou Les Petits Débrouillards sont souvent cités en exemple pour montrer l'intérêt récent⁷³ d'associations pour l'éducation populaire. De même, en regardant la position récente adoptée par des anciens réseaux tels ATD-Quart Monde ou les centres sociaux affirmant, avec plus de véhémence, leur appartenance à l'éducation populaire, la réponse semble positive sur ce point. Cependant, des associations⁷⁴ existent, ont au quotidien une démarche, mettent en œuvre des actions propres à l'éducation populaire mais ne perçoivent pas l'intérêt de s'en revendiquer.

L'enquête menée dans le cadre de ce mémoire, et dont les résultats sont accessibles en annexe, montre bien que l'agrément d'éducation populaire n'est pas nécessairement utile pour que l'association considère développer une démarche d'éducation populaire. En effet, pour les 24 associations ayant répondu au questionnaire et déclarant ne pas avoir l'agrément Jeunesse éducation populaire, 23 d'entre elles estiment que, par l'objet et les actions qu'elles mènent, elles peuvent être rapprochées des logiques de l'éducation populaire.

Un autre aspect qui bouscule l'éducation populaire dans ses racines, et qui vient brouiller encore un peu plus des frontières déjà floues, est celui de l'apparition d'autres mots-valises,

71. BOUCHER-PETROVIC Nathalie & ADAM Denis, « Éducation populaire : une actualité en question », in *L'Éducation populaire de nouveau à la mode*, Agora débats/jeunesses, n° 44, 2007.

72. Association de la fondation étudiante pour la ville.

73. Ces trois associations ont fait la demande et ont obtenu l'agrément Jeunesse et éducation populaire dans les vingt dernières années.

74. Nous prendrons quelques exemples par la suite d'associations que nous estimons être dans ce cas.

telle l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce concept est mis sur le devant de la scène pour tenter de relégitimer une économie dont l'image a été ternie par la crise récente. L'ESS intègre-t-elle, de fait, l'éducation populaire en son sein aux côtés des mutuelles et des coopératives ? Y-a-t-il une connectivité incomplète ? Les débats sont en cours et plus ou moins avancés au sein des fédérations d'éducation populaire mais la question est loin d'être tranchée.

Par ailleurs les mutations des associations d'éducation populaire peuvent être regardées au travers du prisme de cette société de l'information⁷⁵ et c'est ce qui nous intéressera particulièrement. Nous avons évoqué, dans le paragraphe consacré au contexte associatif en France, l'ambiguïté du rapport qui existe depuis toujours entre associations et communication⁷⁶. Nathalie Boucher-Petrovic estime que :

« [...] au-delà des visées pragmatiques (pour servir leurs finalités éducatives) et des filiations idéologiques (démocratisation des savoirs) qui ont toujours poussé les mouvements d'éducation populaire à s'intéresser aux outils d'information et de communication, l'analyse des modalités d'appropriation du discours sur la société de l'information par ces mouvements semble poser également la question de leur identité et de leur rôle aujourd'hui »⁷⁷.

L'état d'esprit de l'éducation populaire vis-à-vis des médias est très bien résumé quelques lignes plus loin :

« Historiquement, dans son rapport aux questions liées aux médias, l'éducation populaire a eu globalement deux attitudes. La première, ouverte, avance l'idée que la communication sert la démocratie et que les médias en sont l'un des outils. Rappelons que le tout premier combat dans ce domaine fut celui de la presse. La seconde, méfiante, se caractérise par une critique des aspects idéologiques et économiques reliés au monde des médias et par une suspicion quant aux informations diffusées. »⁷⁸

75. Selon Bernard MIÈGE, « L'expression "société de l'information" était employée par les théoriciens de la société post-industrielle » dans les années 1970. Ce sont ensuite « les États-Unis [...] puis la Commission européenne (ainsi que le G7), qui ont été à l'origine de la relance, au début des années 1990, du syntagme », in « L'imposition d'un syntagme : la société de l'information », *Tic&Société*, vol. 2, n°2, 2009, <http://ticetsociete.revues.org/467>, consulté le 19 août 2013.

76. Il faut entendre ici le mot « communication » comme il est souvent perçu par les militants associatifs, c'est-à-dire comme un agrégat de tout ce que peut recouvrir le terme : presse, média, publicité, communication interne, communication externe, etc.

77. BOUCHER-PETROVIC Nathalie, « Les mutations de l'éducation populaire », in *Jeunes, genre et société*, Agora débats/jeunesses, n° 41, 2006.

78. *Ibid.*

Aussi, la mutation de l'éducation populaire est donc intimement liée à une appropriation et à la personnalisation de la société de l'information ; les logiciels libres, par les valeurs de partage qu'ils sous-tendent, sont sans aucun doute un point d'entrée, certes déjà exploités en partie, mais qui gagneraient sans doute encore à être mis en avant. Par ailleurs, pour que le ciment prenne massivement, l'intérêt pour les communautés des logiciels libres et des communs de la connaissance de rejoindre l'éducation populaire doit être réel et perçu clairement. Nous allons donc, dans le paragraphe suivant, définir et décrire les communautés liées aux logiciels libres et tenter de cerner les connivences et les points d'intérêts communs avec l'éducation populaire.

Le mouvement du logiciel libre et les communs de la connaissance

Les logiciels libres, racines et définitions

Cybernétique, contre-culture, utopie de la libre circulation de l'information...

Pour bien comprendre sur quelles valeurs les logiciels libres, et plus généralement la culture libre, vont naître et se développer dans les années 1980, il nous faut traverser l'Atlantique. Pendant que la Seconde Guerre mondiale se termine et que, sur un volet social, l'éducation populaire s'institutionnalise en France, les milieux scientifiques américains se transforment et, dans ce contexte particulier de grandes tensions mondiales, naît la cybernétique, dont Norbert Wiener⁷⁹ est le père tutélaire. Cette nouvelle manière de penser, au travers d'un prisme nouvellement taillé et d'abord communicationnel, aura des conséquences durant les décennies suivantes sur la manière de concevoir, d'appréhender et souvent d'idéaliser les évolutions sociales que permettraient les technologies de l'information et de la communication. Il faut bien comprendre que la cybernétique, née dans un contexte de conflits mondiaux, va générer :

« [...] *la principale justification de la "société de l'information" [car la cybernétique véhicule] le recul de la violence, forme sociale de l'entropie* »⁸⁰.

En effet, plus les contacts humains diminueront selon les logiques cybernétiques, plus la société en serait alors apaisée.

Une caractéristique notable qui vient aussi qualifier la cybernétique est l'interdisciplinarité, qui est un mode de coopération nouveau pour les scientifiques, et que Fred Turner pointe :

« *À l'inverse [de la bureaucratisation exponentielle du gouvernement et du renforcement extraordinaire du fonctionnement hiérarchique des agences gouvernementales, des universités hébergeant les unités de recherche militaire et des entreprises fabriquant les nouvelles machines de guerre], au sein des laboratoires où furent menés les recherches et développements sur ces matériels, se déployèrent des formes interdisciplinaires et non*

79. Né en 1894 et mort en 1964, mathématicien, professeur au MIT.

80. BRETON Philippe & PROULX Serge, *L'Explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2006.

hiérarchiques de collaboration. [...] des spécialistes de la physique théorique et expérimentale, des ingénieurs en électronique et mécanique, tous animés des mêmes objectifs, travaillèrent pour la première fois ensemble au quotidien. »⁸¹

On conçoit ici le caractère quelque peu subversif d'une approche non hiérarchisée dans les relations de travail entre les chercheurs, et c'est aussi cette manière d'approcher la recherche qui favorisera l'innovation en évitant de contenir les esprits dans des champs de recherche cloisonnés. Au delà de la volonté des chercheurs de faire, en quelque sorte, un pied-de-nez à ces organisations perçues par eux comme lourdes, pataudes et limitant les initiatives, il y avait sans doute aussi la volonté de se libérer du carcan imposé pour expérimenter et explorer. Cette liberté de croiser les disciplines et les points de vue a fait des émules et de nombreux chercheurs se sont ainsi ralliés à la cybernétique à cette période.

Norbert Wiener nourrissait, vis-à-vis de l'administration en général et de l'administration militaire en particulier, une hostilité importante dont son caractère anarchiste est la source :

« Le modèle de société qu'il dessine, à partir du point central qu'est l'information et sa circulation, est une société sans État, fondée à la fois sur des petites communautés de vie et sur un système de communication mondial. »⁸²

L'autre idée force qui émerge de la cybernétique est la nécessité d'une libre circulation de l'information : cette idée reste actuellement l'idéal utopique des nombreuses communautés sur Internet, en particulier les communautés ayant un lien avec les logiciels libres.

« S'agissant du monde social, cette approche communicationnelle s'accompagne de la conviction qu'une information vivante, susceptible d'être librement échangée, est la condition du progrès : "L'intégrité des canaux de communication intérieure est essentielle au bien-être de la société", écrit Norbert Wiener. »⁸³

Il est important de noter ici que Norbert Wiener avait précisé l'importance de permettre cette libre circulation de l'information en dehors du marché pour que cela soit efficient :

81. TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand, un homme d'influence, Caen, C&F, 2012.

82. BRETON Philippe, *Le Culte de l'Internet : une menace pour le lien social ?*, Paris, La Découverte, 2000.

83. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre. La construction des projets de transformation sociale en lien avec le mouvement du Free Software*, thèse de doctorat, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2012.

« Pour trouver un système de valeurs morales susceptibles de libérer le potentiel libérateur de l'information, il faudrait d'abord ne pas penser en terme exclusif de vente et d'achat et ne pas sacrifier au "cinquième pouvoir, le marché". »⁸⁴

La cybernétique va donc influencer les générations suivantes de chercheurs mais, étant donné ses gènes transdisciplinaires, elle se répliquera au sein de multiples catégories socioprofessionnelles ; elle sera toujours présente en filigrane et sera matière à penser pour la contre-culture et les promoteurs des communautés de « ceux-qui-retournent-à-la-terre »⁸⁵ ; communautés qui vont fleurir aux États-Unis durant la deuxième partie des années 1960.

L'héritage de la cybernétique est ainsi révélé par les motivations qui poussent cette génération à créer ces nouveaux espaces de vie :

« Dans l'esprit de "ceux-qui-retournent-à-la-terre" et pour beaucoup d'autres qui ne participèrent pas à la fondation de ces communautés, les leviers traditionnels du changement social avaient tous échoué. Aussi, tandis que d'autres jeunes s'affairaient à la création de partis politiques et manifestaient contre la guerre au Vietnam, les membres de cette frange, que j'appellerai les "Nouveaux Communalistes", tournèrent le dos à l'action politique et adoptèrent la technologie⁸⁶ et la transformation de la conscience⁸⁷ comme tremplins naturels du changement social. »⁸⁸

Sébastien Broca le précise de cette manière :

« Ils [les néo-communalistes] entretenaient ainsi une profonde méfiance envers la classe politique et envers toutes les structures formelles d'autorité, qui allait de pair avec la conviction que les choix de modes de vie étaient les principaux leviers de transformation du monde. »⁸⁹

Cette description de l'état d'esprit d'une partie de la jeunesse de l'époque nous rapproche du constat qu'il existe actuellement en France une crise de la démocratie représentative et

84. MATTELART Armand, *Histoire de la société de l'information*, Paris, La Découverte, 2009.

85. Que Fred TURNER nomme ensuite « Nouveaux Communalistes » dans son ouvrage.

86. On citera ici, entre autres, Marshall MCLUHAN et Richard BUCKMINSTER FULLER, respectivement reconnus comme théoricien de la communication et architecte-inventeur car ils ont contribué à diffuser les logiques cybernétiques au sein des communautés par leurs écrits, réflexions et inventions.

87. Comprendre ici l'usage de drogues, et en particulier du LSD.

88. TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique...*, op. cit.

89. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit.

une défiance au politique. Dans ce contexte, la tendance est à agir selon ses compétences et ses savoirs pour transformer la société autour de soi :

« [...] les pionniers ont préféré l'authenticité à l'égalité. Mais ceci ne veut pas dire que, chemin faisant, ils aient oublié de construire une théorie de la justice. Simplement, ils ont conçu celle-ci comme une conséquence de l'exercice expressif de leur liberté, et non comme un préalable. La condition d'égalité ne se pose pas, initialement, entre les individus mais entre les savoirs qui permettent à chacun de se différencier. C'est pourquoi il est si important à leurs yeux de libérer les biens informationnels afin qu'ils soient accessibles à tous. »⁹⁰

Il faut lire ces lignes comme une clé d'interprétation de la mentalité des *hackers*, dont bon nombre seront issus ou auront côtoyé les communautés à l'époque. Nous reviendrons plus tard sur la définition du *hacker* et sur ses motivations.

Donc, sur les bases des réflexions et théories de Norbert Wiener, c'est bien un nouveau projet de société qui est espéré et la circulation de l'information y joue un rôle central :

« Pour les nouveaux communalistes et une grande partie du mouvement contre-culturel, la cybernétique et la théorie des systèmes offraient une alternative idéologique. Comme Norbert Wiener vingt ans plus tôt, un certain nombre de membres de la contre-culture voyaient dans la cybernétique la perspective d'un monde non pas construit sur des perspectives verticales ou des flux d'autorité descendants, mais autour de circuits en boucle, d'énergie et d'information. Ces circuits ouvraient la voie à un ordre social stable dont les fondations ne seraient pas les chaînes de commandement aliénantes des univers militaire et économique, mais les flux et reflux de la communication. »⁹¹

Les membres de ces communautés, ne croyant plus en la société telle qu'elle était, sont donc nombreux à véhiculer et à entretenir un esprit libertaire qui perdurera au sein des générations de technophiles et de promoteurs de la société de l'information.

Cependant, les communautés, sur une période très courte au regard de l'histoire, vont très vite montrer leur incapacité à répondre aux espoirs initialement fondés sur leur création. La question de la gouvernance sera une des clés d'explication de cette fin rapide que nous pouvons situer durant la première partie de la décennie 1970. Les espoirs vont alors être transférés – avec les valeurs, les concepts et les bases intellectuelles consolidés au sein des

90. CARDON Dominique in TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique...*, op. cit., préface.

91. *Ibid.*, p. 86.

communautés – vers ce nouvel espace virtuel qui était en train de se construire et qui deviendra plus tard Internet.

Deux écrits vont contribuer à focaliser tous les fantasmes sur ce nouvel espace encore vierge. D'une part, il y a aura la publication, en 1993, du livre d'Howard Rheingold : *Les Communautés virtuelles*⁹², dont le titre entérinera définitivement l'appropriation du terme par les intellectuels, et au sujet duquel Philippe Breton écrira :

*« En invitant à habiter les espaces en ligne pour revitaliser les lien social, il [Howard Rheingold] offre une utopie de substitutions aux communautés hippies. C'est désormais la technologie elle-même qui est investie d'un projet d'émancipation en déshérence. »*⁹³

D'autre part, la déclaration d'indépendance du cyberespace⁹⁴, par John Perry Barlow⁹⁵ en 1996, a conforté l'imaginaire autour de territoires vierges à conquérir, d'une extra-territorialité où « *la connaissance est apatride* », où l'information doit circuler librement et où les individus seraient plus « *créatifs et désinhibés et les relations plus fraternelles* »⁹⁶.

Au milieu des années 1980, Stewart Brand, dont Fred Turner retrace tout au long de son ouvrage⁹⁷ le cheminement et la capacité à mettre en lien différents univers (designer, chercheurs, artistes, etc.), profite des premières connexions pour poursuivre à travers les réseaux ce qu'il avait réussi à mettre en œuvre avec le Whole Earth Catalog⁹⁸ : le WELL⁹⁹. La question du brassage social est intéressante concernant les acteurs et participants du WELL : alors que rien ne s'oppose évidemment à un réel brassage, les faits montrent que :

*« Le public du WELL [...] présente une incroyable hétérogénéité sociale, culturelle et politique. Ses participants sont blancs, Californiens, cultivés et très majoritairement masculins. Ils partagent les mêmes valeurs culturelles, la même histoire, et ont souvent fait ensemble l'expérience de la vie communautaire. »*¹⁰⁰

92. Publié sous le titre original : *The Virtual Community*.

93. BRETON Philippe, *Le Culte de l'Internet...*, op. cit. p. 25.

94. Accessible en version française sur le site <http://editions-hache.com/essais/barlow/barlow2.html>.

95. Connu comme parolier du groupe Grateful Dead, il est aussi cofondateur de l'Electronic Frontier Foundation.

96. Déclaration d'indépendance du cyberespace.

97. TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique...*, op. cit.

98. Sorte de catalogue listant des objets et des techniques estimés utiles aux communautés. La forte interaction avec les lecteurs qui pouvaient exprimer leurs retours d'usages était novatrice pour l'époque et marque en quelque sorte les prémices des communautés virtuelles.

99. Pour Whole Earth 'Lektronik Link, dont on peut considérer qu'il a été, avec son Bulletin Board System, la première « communauté virtuelle ».

100. CARDON Dominique in TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique...*, op. cit., p. 22.

Ce qui apparaît comme contradictoire avec une logique affirmée par les promoteurs d'Internet et de la société de l'information :

« [...] ce décalage entre des aspirations à l'hétérogénéité d'une part et des pratiques homogènes d'autre part est à l'origine de la cécité que ne cessera d'encourager l'idéologie naissante de la nouvelle société de l'information et de la communication en prétendant abolir les effets de l'inégale distribution des ressources culturelles et sociales. »¹⁰¹

Tous ces événements et personnalités – nous ne pouvons malheureusement pas tous les citer ici – ont ainsi contribué à façonner et à entretenir une frange de militants au sein d'Internet, pour qui la circulation de l'information reste le leitmotiv et la justification de tous les combats.

... et hackers

Il convient ici d'expliquer pourquoi nous allons focaliser notre attention sur le « *hacker* », terme souvent employé à mauvais escient (ou détourné volontairement de son sens) par les médias qui y trouvent un parfum de subversion, sans doute propre à augmenter l'audience. Comprendre ce terme et ce qu'il recouvre est donc utile à notre étude car c'est un nœud de compréhension de ce qu'est l'Internet militant et les communautés constituées autour des logiciels libres. Si l'on osait la comparaison, le *hacker* serait à Internet ce que le militant d'éducation populaire serait au sein de la société : un « aiguillon », un « poil à gratter », un « empêqueur de tourner en rond ». L'eurodéputé Vert Jan Philipp Albrecht, ancien *hacker*, ne le dit pas autrement :

« Nous avons besoin des hackers car ils servent de système immunitaire de la société de l'information. »¹⁰²

Par ses actions, le *hacker* contribue ainsi – ou en tout cas le croit-il et c'est bien le moteur de sa motivation – à changer, même de manière infime, la société dont il n'est pas satisfait.

Mauro Israel¹⁰³ remonte aux origines que nous avons explorées pour définir le *hacker* :

101. CARDON Dominique in TURNER Fred, *Aux sources de l'utopie numérique...*, op. cit., p. 23.

102. Cité in BLANC Sabine & NOOR Ophelia, *Hackers : bâtisseurs depuis 1959*, Paris, Owni-éditions, 2012, p. 35.

103. Expert en sécurité informatique.

« Dans les années 1960, un groupe d'ingénieurs du MIT¹⁰⁴ [...] désigne ainsi les personnes qui essaient de “hacker” c'est-à-dire “d'analyser” (qui vient du grec “découper en plus petites parties”) un système complexe. L'idée du hacker est de comprendre le fonctionnement d'un système – dans ce cas informatique – afin d'en repérer les failles et autres dysfonctionnements. La Request for Comments RFC 1392 (les RFC sont les règles écrites d'Internet) décrit même le hacker comme “[une] personne qui se plaît à avoir une connaissance intime du fonctionnement interne d'un système, les ordinateurs et les réseaux informatiques en particulier”. »¹⁰⁵

Sébastien Broca reprend l'analyse de Gabriella Coleman pour mieux cerner encore l'état d'esprit qui règne au sein des communautés de *hackers*. Ces derniers considèrent, en effet, que la politique est :

« le royaume du discours et non de l'action, de l'opinion (doxa) et non de la science (épistémé), de la pesanteur du réel par opposition à la possibilité toujours ouverte de reconfigurer l'information »¹⁰⁶.

Il explicite encore, quelques lignes plus loin :

« Selon eux, un bon hack vaudrait souvent mieux qu'un long discours, et les principaux changements passeraient par le développement de technologies dans lesquelles sont “encapsulées” certaines finalités sociales plutôt que par l'action politique traditionnelle. »¹⁰⁷

L'individualisme, voire l'hyperindividualisme¹⁰⁸, caractérise le *hacker* mais la jolie formule « *individualisme anti-possessif* »¹⁰⁹ d'Eben Moglen semble plus adaptée et représentative de l'état d'esprit qui transcende les communautés.

La caractéristique anti-autoritaire, par héritage libertaire, qualifie le *hacker* et les figures représentatives, tel Eric S. Raymond¹¹⁰, n'hésitent pas à la revendiquer :

104. Massachusetts Institute of Technology.

105. ISRAËL Mauro in PELIKS Gérard, *Mythes et légendes des TIC*, Forum Atena, 2011.

106. COLEMAN Gabriella citée in BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 195.

107. *Ibid.*, p. 193.

108. MONDOUX André, *Histoire sociale des technologies numériques de 1945 à nos jours*, Québec, Éditions Nota Bene, 2011, p. 164.

109. MOGLEN Eben, « L'Anarchisme triomphant : le logiciel libre et la mort du copyright », *Multitudes*, n° 2, 2001, p. 146-183.

110. *Hacker* reconnu, libertaire, il a écrit *La Cathédrale et le Bazar* et promu l'expression Open Source face à celle de Free Software pour rendre le logiciel libre moins suspect et plus acceptable pour le « marché ». Il a souhaité « dépolitiser » le logiciel libre et mettre en avant ses qualités techniques.

« Les hackers sont naturellement anti-autoritaires. Quiconque peut vous donner des ordres, peut vous empêcher de résoudre les problèmes qui vous fascinent. Étant donné la façon dont les esprits autoritaires fonctionnent, ils trouveront toujours un prétexte stupide pour le faire. Vous devez donc combattre les comportements autoritaires partout où vous les rencontrez, de crainte qu'ils ne vous réduisent au silence, vous et les autres hackers. »¹¹¹

Pour compléter ce portrait du *hacker*, il est nécessaire de citer les six principes établis par Steven Levy en 1994 dans *Hackers. Heroes of the Computer Revolution* et auxquels Christophe Masutti se réfère, car ces principes codifient, formalisent et donnent la note de référence pour chaque *hacker* au quotidien :

« 1. L'accès aux ordinateurs – ainsi que tout ce qui peut permettre de comprendre comment le monde fonctionne – doit être universel (pour tous) et sans restrictions. 2. Toute information doit être libre. 3. Se méfier de l'autorité – promouvoir la décentralisation. 4. Les hackers doivent être jugés sur leurs activités (leurs hacks) et non suivant des critères "bidons" comme le diplôme, l'âge, l'origine ethnique ou le rang social. 5. On peut créer l'art et le beau à l'aide d'un ordinateur. 6. Les ordinateurs peuvent améliorer notre vie. »¹¹²

Chaque *hacker* est évidemment unique et les traits et représentations que nous avons passés en revue ne sont là que pour appréhender les valeurs de cette communauté ; elles nous intéressent particulièrement pour être mises en regard de celles portées par les militants au sein de l'éducation populaire.

La naissance du logiciel libre : Stallman, une figure devenue mythique

L'histoire de la naissance des logiciels libres est désormais établie pour les communautés de libristes. Avec la parution en France, en 2010, de l'ouvrage *Richard Stallman et la révolution du logiciel libre*, sous-titré *Une biographie autorisée* (indice qui révèle la part importante prise par Richard Stallman lui-même dans la rédaction de ce livre), nous avons affaire à une icône reconnue par toutes les communautés de libristes. La présentation

111. Comment devenir un hacker ?, http://www.tice.ac-versailles.fr/logicielslibres/IMG/devenir_hacker.pdf, consulté le 22 août 2013.

112. PALOQUE-BERGES Camille & MASUTTI Christophe, *Histoires et cultures du libre...*, op. cit., p. 48.

enthousiaste de l'ouvrage sur le site de Framasoft¹¹³ est à la hauteur de l'admiration vouée à ce *hacker* du MIT. Ainsi, on peut y lire :

*« [...] une époque est marquée par ces hommes qui expriment leurs idéaux, dans les murmures d'un poème ou dans le grondement d'un mouvement politique. [...] Et c'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers de vous proposer cette biographie, qui éclaire sans complaisance la vie de ce personnage autant décrié qu'encensé qui a révolutionné l'histoire du logiciel en fondant le mouvement pour le logiciel libre, nous permettant ainsi de mieux connaître le parcours et les combats de cet homme hors du commun ».*¹¹⁴

Cette reconnaissance, fondée sur ce que Richard Stallman a réalisé tout au long de sa carrière, est propre au milieu *hacker*, qui accorde une plus grande importance aux réalisations qu'aux origines ou aux compétences présumées. Au regard cette reconnaissance – qui confine parfois à la vénération –, on réalise la dimension essentielle de l'acte initial qui a engendré le mouvement des logiciels libres et qui a contribué – sans que cela soit appréhendé à ce moment-là – à la renaissance des communs de la connaissance. Nous ne reviendrons pas en détail sur l'histoire¹¹⁵ qui amena Richard Stallman, alors membre du MIT, à imaginer les quatre libertés définissant un logiciel libre,¹¹⁶ ni le cheminement qui amena, avec les conseils du juriste Eben Moglen, à rédiger la licence GPL¹¹⁷, mais nous relèverons ici les propos de David Forest, qui en explicite la portée :

« L'instrument juridique [par l'intermédiaire de la licence GPL] formalise, par conséquent, la reconnaissance réciproque et renforce l'interdépendance des contractants au profit d'un partage de valeurs communes. En filigrane de la philosophie du don, c'est bien une théorie du changement social qui trouve à s'exprimer. En cela, le projet GNU,

113. <http://framabook.org/richard-stallman-et-la-revolution-du-logiciel-libre/>, consulté le 22 août 2013.

114. *Ibid.*

115. On mentionnera la création à son initiative, en 1984, de la Free Software Foundation, qui sera aux États-Unis la structure-support de toutes les démarches et actions liées au logiciel libre.

116. La liberté « 0 » : utiliser le logiciel, pour quelque usage que ce soit ; liberté « 1 » : étudier le fonctionnement du programme et l'adapter aux besoins ; liberté « 2 » : redistribuer des copies ; liberté « 3 » : améliorer le programme et en diffuser les améliorations de façon à ce que l'ensemble de la communauté puisse en bénéficier. On notera au passage que la numérotation débute à « 0 », ce que l'on peut apprécier comme une « espièglerie » d'informaticien pour reprendre un terme cher à Richard STALLMAN.

117. General Public License ou, en français, Licence publique générale GNU (acronyme récursif pour *GNU is not Unix*).

*qui double la licence d'utilisation par un véritable contrat social, se présente comme un projet total. »*¹¹⁸

L'histoire de la naissance du logiciel libre est donc établie et chaque personne se revendiquant libriste est capable de vous raconter l'histoire de l'imprimante du MIT qui ne voulait plus se laisser faire par les informaticiens¹¹⁹. Ce qu'il faut retenir, c'est le parti pris de concevoir une licence s'intégrant aux règles du droit qui existait à l'époque et de la protéger par ce même droit : on retrouve la logique du *hack* qui veut être un moyen de changer le système par l'intérieur. De surcroît, la licence contenait une petite facétie supplémentaire : elle avait une capacité à s'auto-essaimer grâce à une caractéristique inscrite dans ses gènes, qui oblige à rediffuser le logiciel considéré avec la même licence.

Avec le temps, l'expression « logiciel libre » ne se limitera plus à la question du logiciel :

*« Lorsqu'on parle du logiciel libre aujourd'hui, on peut donc faire référence à des phénomènes très divers : des réalisations technologiques, dont certaines sont de tout premier ordre ; un secteur économique à part entière, qui compte de véritables multinationales ; un modèle de collaboration par Internet, qui a parfois été appliqué avec succès à d'autres productions collectives ; un discours critique sur le régime actuel de la propriété intellectuelle et la régulation des échanges sur Internet. Ces différentes perspectives ne sont nullement exclusives. Elles poussent au contraire à considérer le logiciel libre comme un objet à la fois technique et social, en lequel convergent – de façon non nécessairement cohérente et parfois conflictuelle – toutes ces dimensions. »*¹²⁰

C'est vers ces ouvertures au delà du strict logiciel que nous allons désormais porter notre regard pour tenter de mieux appréhender les incidences sociales de ce mouvement et essayer

118. FOREST David, « Imaginaires libertaires du code informatique », in LAKEL Amar, MASSIT-FOLLÉA Françoise & ROBERT Pascal, *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, p. 33-41.

119. Le mouvement des logiciels libres est jeune comparé à celui de l'éducation populaire et cette référence emblématique, même si d'autres figures incarnent le logiciel libre ; c'est sans doute ici une différence avec l'éducation populaire : le militant de l'éducation populaire, lorsqu'on l'interroge, invoquera, en fonction de l'affiliation de son association à telle ou telle fédération, Jean MACÉ, André PHILIP, Paulo FREIRE, etc. L'éducation populaire est multiple.

120. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 39.

de discerner si des convergences peuvent se multiplier entre éducation populaire, le *copyleft*¹²¹ transposé au réel et le « *récit des communs* »¹²².

Une déclinaison au delà des logiciels : le *copyleft* et l'extension au domaine du réel

Le logiciel libre va donc faire germer à sa suite toute la logique dite du « *copyleft* » et une culture du libre dont les libristes seront fiers et qu'ils défendront avec beaucoup d'énergie. En réaction, les industries de la culture, en particulier les majors, vont s'employer à renforcer les droits liés à la « *propriété intellectuelle* »¹²³ : Sébastien Broca relate parfaitement l'ensemble des mesures, ces trente dernières années, qui vont contribuer à ce renforcement¹²⁴ ainsi que leurs conséquences. Par ailleurs, Philippe Aigrain note le changement d'attitude qui s'est opéré :

« [...] *le fait d'appliquer les brevets à des informations et à des outils informationnels qui expriment des découvertes concernant le monde physique ou des créations de l'esprit humain manipulables en tant qu'idées était tout simplement impensable pour les acteurs directs de cette première ère* ». ¹²⁵

Des licences *copyleft*, dont l'objet ne porte plus seulement sur le logiciel, vont alors voir le jour avec l'espoir de contrebalancer les effets jugés néfastes du renforcement de la propriété intellectuelle :

« *C'est donc en s'inspirant explicitement des licences du logiciel libre que Lawrence Lessig créa avec d'autres juristes et activistes (James Boyle, Eric Eldred et Hal Abelson, membre historique de la Free Software Foundation) les licences Creative Commons*¹²⁶. *Celles-ci furent pensées comme une manière concrète et pragmatique de maintenir "libres" des pans aussi larges que possible de la culture contemporaine.* »¹²⁷

121. « *De l'anglais copyleft (gauche d'auteur). D'un jeu de mot qui se base sur copyright (droit d'auteur). De plus left est le participe passé de leave (laisser, abandonner)* ». Définition issue de wiktionary.org : <http://fr.wiktionary.org/wiki/copyleft>, consulté le 22 août 2013.

122. Expression empruntée à Sébastien BROCA, *L'Utopie du logiciel libre...*, *op. cit.*

123. Formule que Richard STALLMAN récusé parce qu'elle « *suggère de penser au copyright, aux brevets et aux marques déposées par analogie avec les droits de propriété sur les objets physiques [...]* », <http://www.gnu.org/philosophy/not-ipr.html>, consulté le 23 août 2013.

124. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, *op. cit.*, p. 280-288.

125. AIGRAIN Philippe, *Cause commune : l'information entre bien commun et propriété*, Paris, Fayard, 2005, p. 78.

126. Dont les premières versions seront publiées en décembre 2002.

127. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, *op. cit.*, p. 206.

Les premières versions de licences Creative Commons seront un premier terrain d'expérimentation, et seule la déclinaison CC-BY-SA, au sein d'une multiplicité de licences proposées alors, pourra être considérée comme conforme aux principes du *copyleft*¹²⁸. D'autre part, parce que conçue aux Etats-Unis, la transposition de cette licence au droit français posait quelques difficultés ; aussi, des initiatives alternatives émergeront en France. On peut citer par exemple la LAL¹²⁹ ou la CeCILL¹³⁰.

L'impact sociétal de cette nouvelle manière de diffuser l'information aura ceci de remarquable que, amplifiée par la capacité d'Internet à rendre disponible et accessible une quantité incroyable de contenus immatériels, elle réinterroge le pourquoi et le comment diffuser une production de l'esprit. En effet, avant cette émergence et cette possibilité d'associer une licence *copyleft* à la création, le copyright s'appliquait par défaut sans que la majorité des usagers ne sachent ce qui était sous-jacent¹³¹. Cette capacité à générer une interrogation, une nécessité à explorer pour comprendre est sans doute aussi une partie de l'explication du succès des ces licences¹³². Ainsi, l'enthousiasme est grand pour Lionel Maurel qui s'exprime en ces termes, en 2012, à l'occasion de l'article qu'il rédige pour les dix ans des licences Creative Commons :

*« C'est sans doute ce qu'il y a de plus spectaculaire avec les CC. S'appuyant sur des contrats, qui sont la base même du fonctionnement du droit d'auteur, les licences Creative Commons ont introduit dans la sphère de la création générale le renversement copernicien que les licences libres avaient déjà opéré dans pour le logiciel. »*¹³³

La logique *copyleft*, reconnue après quelques années pour les créations de l'esprit, avait encore le domaine matériel à conquérir : on vit donc apparaître des licences dites Open Hardware, déclinant pour des matériels les quatre libertés du logiciels libres, et permettant ainsi de copier un matériel selon des plans et des spécifications accessibles. Le succès

128. C'est ce que défendent plus particulièrement les libristes par rapport aux licences dites « de libre diffusion » qui ne contiennent pas dans leurs gènes la capacité à s'auto-essaimer.

129. Acronyme de Licence Art Libre, <http://artlibre.org/licence/lal>, consulté le 23 août 2013.

130. Créée à l'initiative du CEA, de l'INRIA et du CNRS, <http://www.cecill.info/>, consulté le 23 août 2013.

131. Même si les réponses au questionnaire réalisé de manière complémentaire à ce mémoire ne sont pas suffisantes pour être représentatives statistiquement, sur la question de la diffusion de contenus, cela montre que des associations s'interrogent sur la manière de diffuser leur production. Voir l'annexe présentant les résultats.

132. On notera au passage que cette démarche, générant un questionnaire et une volonté de changer l'ordre établi, est une démarche caractéristique de l'éducation populaire.

133. MAUREL Lionel, *Les Creative Commons hackent le droit d'auteur !* <http://owni.fr/2012/12/14/les-creative-commons-hackent-le-droit-dauteur/>, consulté le 23 août 2013.

récent des imprimantes 3D^{134,135} et les espoirs d'innovation¹³⁶ qu'elles cristallisent témoignent de la réussite du passage du *copyleft* dans le monde réel. D'autres objets tels l'Arduino¹³⁷ ou, plus récemment, le mini-ordinateur Raspberry-Pi¹³⁸ ont eux aussi rencontré le succès¹³⁹, en particulier auprès des communautés du libre.

Ces matériels sont déjà des références qu'il convient de rassembler au sein d'un Fab Lab, – qui vont, eux aussi, connaître un développement important¹⁴⁰– et que Fabien Eychenne définit de la sorte :

« Un Fab Lab (abréviation des mots anglais Fabrication Laboratory) est une plateforme de prototypage rapide d'objets physiques, "intelligents" ou non. Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept au prototype, aux designers, aux artistes et aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO (conception et fabrication assistées par ordinateur), en design, aux bricoleurs et hackers du XXI^e siècle... »¹⁴¹

134. Plusieurs techniques existent pour imprimer en 3D : l'une des techniques les plus courantes consiste à faire passer un fil de plastique au travers une extrudeuse chauffée pour générer un fil de plastique plus fin, le déposer alors sur une table pour reconstituer, par strate, un objet en trois dimensions.

135. De nombreuses déclinaisons d'imprimantes 3D existent et se revendiquent Open Hardware ou matériel Open Source. On lira à ce sujet l'article publié le 24 septembre 2012 sur le Framablog : *Polémique : la nouvelle imprimante 3D de MakerBot a-t-elle trahi l'Open Hardware ?* <http://www.framablog.org/index.php/post/2012/09/24/makerbot-vs-materiel-libre>, consulté le 23 août 2013. Cet article révèle l'attention particulière et la veille opérée par les communautés de libristes quant aux respects des libertés et de l'usage des termes tels Open Hardware ou Open Source.

136. Lire, à ce sujet, l'article du *Monde* du 5 novembre 2010, http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/11/05/la-prochaine-revolution-faites-la-vous-meme_1436212_651865.html#xtor=AL-32280184, consulté le 23 août 2013.

137. Carte électronique à bas coût (comparativement au matériel électronique aux performances équivalentes) qui peut être réalisée par chacun et qui permet assez simplement de concevoir des objets interactifs et programmables. Pour des exemples de réalisation, voir la page du forum Arduino dédiée aux projets terminés : <http://forum.arduino.cc/index.php?board=75.0>, consultée le 23 août 2013, ou encore la vidéo suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=lnrGLpgcCe4>, consultée le 8 septembre 2013.

138. Ordinateur de faible encombrement, à bas coût (45 euros), de puissance relative et fonctionnant avec une distribution GNU/Linux.

139. Pour se faire une idée du succès de l'Arduino : <http://owni.fr/2011/12/16/arduino-naissance-mythe-bidouille/>, consulté le 8 septembre 2013.

140. Selon Neil GERSHENFELD, le nombre de Fab Lab double tous les ans. On pourra trouver une liste actualisée sur le site du MIT, <http://fab.cba.mit.edu/about/labs/>, consulté le 23 août 2013. Autre marque de succès : l'appel à projet lancé le 25 juin 2013 par le ministère du Redressement productif : <http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/aide-au-developpement-des-ateliers-fabrication-numerique>, consulté le 23 août 2013

141. EYCHENNE Fabien, *Fab Lab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle*, Limoges, FYP éditions, 2012.

Le concept de Fab Lab¹⁴², défini en 2004, est attribué au physicien du MIT Neil Gershenfeld, qui mettra à disposition de ses élèves « *un lieu avec des machines assistées par ordinateur et tout l’outillage nécessaire* »¹⁴³ pour les aider à faire aboutir leurs projets de fin d’études. Très vite, ce lieu sera occupé et les machines utilisées en dehors des heures de cours pour des projets sortant du cadre direct des études.

Neil Gershenfeld rajoute ensuite, selon Fabien Eychenne :

*« [...] un vernis de marketing en structurant le concept sous le nom de Fab Lab, encadré par une charte, et s’appuyant sur un réseau désormais mondial reconnaissable à son logo. Au centre de ses valeurs, le partage des connaissances et l’éducation : les utilisateurs doivent apprendre à faire eux-mêmes, avec l’appui des autres membres »*¹⁴⁴.

Et pour insister sur l’importance de la dimension éducative et sur la nécessaire implication dans le projet, on reprendra ici les propos de Neil Gershenfeld :

*« Les Fab Lab répondent à plusieurs enjeux dont celui d’être des vecteurs d’empowerment, de mise en capacité ; être acteur plutôt que consommateur. »*¹⁴⁵

On trouve dans cette citation le terme *empowerment*, qui n’est pas traduisible mot à mot en français, mais qui est un vocable couramment utilisé lorsqu’il s’agit de faire comprendre dans la langue de Shakespeare ce qu’est l’éducation populaire¹⁴⁶. Par ailleurs, l’émergence de ces lieux singuliers réactualise le terme américain DIY (pour Do It Yourself) ; concept né dans les années 1970 aux États-Unis pour illustrer ces « bidouilleurs ingénieux » qui bricolaient des appareils pour leurs propres besoins, souvent motivés par une volonté anticonsumériste. Ce mouvement est en effet attaché à la culture punk :

« Dans la culture punk, l’éthique DIY est liée à la vision punk anticonsumériste ; c’est un rejet de la nécessité d’acheter des objets ou d’utiliser des systèmes ou des procédés existants. Le DIY comme sous-culture a sans doute commencé avec le mouvement punk

142. D’autres terminologies existent pour des objectifs proches. On mentionnera par exemple le terme *Hackerspace*.

143. BLANC Sabine & NOOR Ophelia, *Hackers...*, *op. cit.*, p. 79.

144. *Ibid.*

145. EYCHENNE Fabien, *Fab Lab...*, *op. cit.*, p. 13.

146. Formule elle aussi difficile à traduire dans les autres langues.

des années 1970. On peut noter cependant que la débrouille, le bricolage, les activités pour enfants, etc., existaient avant le mouvement punk DIY. »¹⁴⁷

Bien sûr, même si le terme DIY a resurgi récemment, une pratique du bricolage autonome, de l'adaptation de matériel de récupération, existait, elle aussi en France. Cette pratique se retrouvait en partie dans les clubs que certaines associations d'éducation populaire hébergeaient ou fédéraient.

Les communs¹⁴⁸ : une notion replacée sur le devant de la scène par les logiciels libres

Même si la notion des communs est bien plus ancienne^{149,150} que les logiciels libres, elle trouve ces dernières années, en particulier avec le prix Nobel d'économie accordé en 2009 à Elinor Ostrom¹⁵¹ pour ses travaux sur ce sujet, un regain d'intérêt imposé par les nouveaux modes d'échanges et de pratiques générés par Internet.

Frédéric Sultan explicite aussi ce regain d'intérêt par le succès des logiciels libres :

« Dans le domaine des techniques et de l'innovation, le mouvement du logiciel libre est l'un de ceux qui ont fait éclore la question des biens communs dans la société. [...] les biens communs apparaissent d'évidence comme l'une des clés de la transformation de la société. »¹⁵²

De même, dans le cadre d'une conférence organisée par la Fonda¹⁵³, ce lien entre logiciels libres et communs est affirmé par Valérie Peugeot :

147. http://fr.wikipedia.org/wiki/Do_it_yourself, consulté le 23 août 2013.

148. Nous emploierons le terme au pluriel pour garder en tête le fait que l'appréhension des communs du monde matériel (l'air, l'eau, etc.) est différente de la manière dont on doit approcher les communs de l'immatériel.

149. Dans l'Antiquité, des formalisations écrites de gestion de biens communs ont été retrouvées.

150. Aristote, sur la question de la gestion de biens communs, exprimait ceci : « [...] *on porte très peu de sollicitude aux propriétés communes ; chacun songe vivement à ses intérêts particuliers, et beaucoup moins aux intérêts généraux, si ce n'est en ce qui le touche personnellement ; quant au reste, on s'en repose très volontiers sur les soins d'autrui* », *La Politique*, livre II, <http://remacl.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/politique2.htm>, consulté le 23 août 2013.

151. Économiste et politologue américaine.

152. SULTAN Frédéric in PEUGEOT Valérie & VECAM (coll.), *Libres savoirs. Les biens communs de la connaissance : produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*, Caen, C&F, 2011, p. 22.

153. Association reconnue d'utilité publique dont l'objet est de « valoriser et renforcer la contribution essentielle des associations à l'intérêt général et à la vitalité démocratique de notre pays ». Elle se définit comme « laboratoire d'idées du monde associatif », <http://www.fonda.asso.fr/-Notre-projet-notre-histoire-.html>, consulté le 23 août 2013.

« L'exemple des biens communs (les "commons") illustre un espace de jonction entre les mouvements du logiciel libre et les mouvements sociaux. Il s'agit d'un espace de fertilisation croisée reposant sur la gestion collective non privatisée des ressources, une gouvernance reposant sur huit règles définies par Elinor Ostrom et une approche communautaire du "faire ensemble". »¹⁵⁴

On assiste donc à l'ouverture d'un sujet, confiné et technique au départ que sont les licences associées à un programme, vers des concepts plus larges : celui des communs, des licences concernant la création et l'art. Ce « glissement » opéré est important à pointer pour nous, car il ouvre des perspectives et des connivences d'univers supplémentaires entre les militants de l'éducation populaire et les libristes. Ainsi, en évoquant le Manifeste pour la récupération des biens communs¹⁵⁵ élaboré lors du Forum social mondial de Belém en février 2009, Frédéric Sultan précise la portée attendue :

« Le Manifeste pour la récupération des biens communs ne vise pas tant à établir une telle liste qu'à nourrir l'imaginaire des mouvements sociaux en contribuant à rendre visible et à relier entre elles la multitude de pratiques sociales et politiques en rapport avec les biens communs. C'est une dynamique d'appropriation des biens communs et de politisation de l'économie, qui s'inscrit dans la lignée de l'éducation populaire et contribue à l'émancipation individuelle et collective. »¹⁵⁶

Cette approche dynamique et implicite, cette importance donnée à la gouvernance de proximité fait écho aux pratiques et aux approches de l'éducation populaire et peut sans doute attirer une nouvelle frange d'un public en son sein ; public qui, jusque-là, pouvait être réfractaire aux discours sur les logiciels libres parce qu'il étaient perçus uniquement dans leur dimension techniciste et que cette technicité engendrait pour certains de l'indifférence voire un rejet.

Selon Elinor Ostrom¹⁵⁷, trois modèles¹⁵⁸ ont influencé durablement les écrits sur les biens communs. On s'intéressera ici au texte que Garret Hardin a publié en 1968 sous le titre *La*

154. PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave, *Hackers et ONG : quelles alliances pour reconstruire l'expression démocratique ?*, <http://www.fonda.asso.fr/Hackers-et-ONG-queles-alliances.html>, consulté le 23 août 2013.

155. <http://bienscommuns.org/signature/appel/>, consulté le 23 août 2013.

156. SULTAN Frédéric in PEUGEOT Valérie & VECAM (coll.), *Libres savoirs...*, op. cit., p. 25.

157. OSTROM Elinor & BAECHLER Laurent, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles, De Boeck, 2010, p. 14-15.

158. GORDON en 1954, HARDIN en 1968, et DALES en 1968.

*Tragédie des communs*¹⁵⁹. Ce texte, construit sur une métaphore, a longtemps servi de justification aux promoteurs de la propriété individuelle et aux détracteurs de toute forme de gestion commune. Sur l'exemple d'un pâturage mis à disposition de paysans qui pouvaient alors y laisser paître leurs animaux, Garret Hardin montrait à l'époque que, parce que le pâturage n'appartenait pas à une personne physique, chaque paysan essayait de tirer un profit maximum de cet espace commun et que cela aboutissait systématiquement à la dégradation voire à la destruction du bien. À propos de ce texte, Philippe Aigrain évalue à une trentaine d'années le temps qui a été nécessaire pour prendre conscience de la limite de cette métaphore et pour ouvrir des réflexions scientifiques plus objectives :

*« Ces interprétations, le discrédit relatif de la gestion directe par l'État des ressources communes et l'ignorance des mécanismes encore immatures de gestion sociale directe vont cimenter une école de pensée pour qui l'appropriation intellectuelle et le laminage des biens communs vont devenir le cœur d'un programme politique qui guidera trente ans d'action politique et réglementaire. »*¹⁶⁰

On notera au passage que le renforcement des droits de propriété intellectuelle évoqués précédemment ont sans aucun doute bénéficié de cet « effet Hardin » et que la prise de conscience d'un enjeu politique fort est récente mais réelle :

*« Certes, la “coalition des biens communs” n'a en cela guère fait que retrouver – sans toujours le savoir – l'idéal utopique de la libre circulation de l'information, tel qu'il s'affirmait déjà dans les écrits de Norbert Wiener de l'après-guerre, et dans les luttes des militants du logiciel libre depuis les années 1980. Elle a cependant contribué à répandre cet idéal dans des milieux qui l'ignoraient auparavant, et donc à faire des droits de propriété intellectuelle un nouvel enjeu politique transversal, ce qu'ils n'étaient certainement pas avant le début des années 2000. »*¹⁶¹

Charlotte Hess, qui a longtemps travaillé avec Elinor Ostrom, renforce cet idéal utopique de circulation de l'information par un besoin de justice :

« Les communs de la connaissance, en tant qu'ensemble, incluent toutes les formes de savoirs qui ont besoin d'être rendus disponibles pour faciliter la production de nouvelles

159. Texte intégral en anglais accessible sur le site <http://www.sciencemag.org/content/162/3859/1243.full> et dont une traduction en français peut être lue ici : http://lanredec.free.fr/polis/art_tragedy_of_the_commons_tr.html.

160. AIGRAIN Philippe, *Cause commune...*, op. cit., p. 98.

161. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 225.

*connaissances, poursuivre un enseignement qui fasse sens et protéger la tradition d'une science ouverte [...]. C'est un élément fondamental de justice que de défendre l'accès libre et gratuit aux savoirs. »*¹⁶²

Il convient ici désormais de donner une définition de ce que sont les communs, et les communs de la connaissance¹⁶³ en particulier :

*« Les communs sont des ressources partagées par un groupe de personnes et qui sont vulnérables aux dégradations et aux enclosures¹⁶⁴. »*¹⁶⁵

Les biens communs sont à distinguer des biens publics : ils sont plutôt à considérer comme une troisième voie entre les biens privés et les biens publics. De plus, il faut faire la distinction entre les biens communs matériels et les biens immatériels. Dans le monde matériel, les communs sont généralement dits « rivaux » : si ces biens sont « consommés » ou utilisés par une personne, il ne peuvent l'être par une autre personne au même instant. Ils sont souvent « épuisables » et leur quantité limitée est divisible. Dans le monde de l'immatériel, les biens sont dits « non rivaux »¹⁶⁶ et la multiplication de leur usage génère même des externalités positives¹⁶⁷. Au delà de cette simple définition proposée par Charlotte Hess, les nombreux travaux d'Elinor Ostrom ont amené à considérer la question de la gouvernance et donc des personnes impliquées dans le processus de gestion de ces biens ; cela a contribué à dépasser la simple question de la gestion et à regarder par le prisme de la gouvernance et réinstaurer ainsi un sens politique fort¹⁶⁸ :

« La ressource seule n'est pas un commun. Pour qu'il y ait commun, il faut qu'il existe une communauté qui décide de s'auto-organiser pour placer cette ressource en bien

162. HESS Charlotte in PEUGEOT Valérie & VECAM (coll.), *Libres savoirs...*, op. cit., p. 37.

163. Communs de la connaissance que nous considérons contenus d'une manière plus globale dans le périmètre des communs informationnels.

164. L'*enclosure* est un terme anglais que l'on traduit maladroitement pas « clôture » (et donc que l'on ne traduit pas à l'usage) et qui désigne une appropriation souvent pour des vues « court-termistes » devant le besoin de penser les communs sur le long terme.

165. HESS Charlotte in PEUGEOT Valérie & VECAM (coll.), *Libres savoirs...*, op. cit., p. 49.

166. Contrairement à ce que les majors veulent faire croire avec la formule « copier, c'est voler », la copie d'un film n'exclut pas la possibilité au détenteur initial de regarder le film. Voir à ce sujet la démonstration de Jérémie ZIMMERMANN (14 min.) dans le documentaire *Copier n'est pas voler*, téléchargeable à l'adresse : <http://coagul.org/drupal/publication/t%C3%A9l%C3%A9chargement-documentaire-copier-nest-pas-voler>.

167. À prendre au sens économique du terme, où un acteur est favorisé par l'action de tiers sans qu'il ait à payer.

168. On percevra ici le lien qui peut être opéré avec les associations d'éducation populaire qui connaissent ces pratiques de terrain et peuvent donc contribuer à réinstaurer ce sens politique.

*commun, en gérer les conditions d'accès, et pour la protéger contre les différents risques qui la menacent. »*¹⁶⁹

Mais l'euphorie initiale de l'avènement d'une société meilleure par les nouvelles technologies, puis le désappointement constaté vis-à-vis d'Internet à l'éclatement de la bulle au début du XXI^e siècle, rend lucides et prudents les promoteurs des biens communs ; cela limite ainsi l'idéologie qui pourrait naître :

*« Qu'on ne s'y trompe pas : à elle seule, l'existence de biens communs informationnels ne produit pas magiquement du sens. Elle ne garantit pas que les êtres humains sauront conduire cette transformation profonde d'eux-mêmes et de leur vision des autres, de tous les autres, qui est nécessaire pour qu'ils s'instituent en citoyens de notre planète. Ce n'est qu'une fondation sur laquelle il faut bâtir. »*¹⁷⁰

Les biens communs, par ce qu'ils sous-tendent et par leur besoin de gouvernance en proximité, convergent donc avec les valeurs de l'éducation populaire. La prise de conscience et la formalisation récente de ce qu'ils représentent est sans aucun doute un atout pour que s'opèrent des rapprochements et que (re)naissent des synergies.

169. Dans un document (version du 5 mai 2013) formalisé et échangé sur la liste de diffusion du Réseau francophone autour des biens communs, et dont le contenu est accessible sur le site <http://www.a-brest.net/article13126.html>.

170. AIGRAIN Philippe, *Cause commune...*, op. cit., p. 157.

Explication de liens entre éducation populaire et libristes

Cas de structures associatives connexes au libre

Les « Gull », des structures récentes avec des démarches d'éducation populaire

Les Gull¹⁷¹, acronyme de Groupes d'utilisateurs de logiciels libres, sont des structures généralement associatives dont l'objet est la promotion des logiciels libres¹⁷². À la fin des années 1990, les premières associations de ce type se sont créées pour faire connaître, à l'échelle d'une ville, d'un département ou d'une région, l'intérêt et l'usage des logiciels libres. L'association Aful¹⁷³ propose sur son site une liste¹⁷⁴ de Gull francophones. Cent soixante-huit Gull sont recensés pour la France dont onze sont mentionnés comme « inactifs ». Au delà des Gull français, 54 Gull francophones actifs sont listés. Il conviendra de relativiser ces chiffres : les mentions de mises à jour étant apparentes sur le site de l'Aful, on constate que ces informations datent globalement de plus de trois ans ; au regard des tumultes de la vie associative, c'est une échéance longue. D'autre part, pour pouvoir diffuser notre questionnaire¹⁷⁵, l'envoi de mails collectés par l'intermédiaire de la liste de l'Aful a engendré un taux de retours importants d'interlocuteurs inexistant. Cela demanderait à être affiné mais, pour la France, le nombre de Gull réellement actifs se situe probablement autour de le centaine.

L'action emblématique menée par les Gull, c'est l'« Install Party ». Il s'agit d'une manifestation ouverte au public, sensibilisé ou non à l'informatique. L'objet est d'accompagner et d'aider l'utilisateur à installer sur son ordinateur un système d'exploitation GNU/Linux ou à résoudre les problèmes qu'il rencontrerait avec ce type de système récemment installé. Le temps nécessaire à l'installation permet généralement au bénévole de dépasser la simple question technique et d'aborder, avec plus ou moins de profondeur, les aspects plus philosophiques de la culture libre. Pour appréhender ce que peut être l'ambiance d'une Install Party, on pourra lire la description poétique et

171. Les formulations LUG, pour Linux User Group, ou GUL, sont aussi utilisées et marquées de subtilités que nous ne détaillerons pas ici.

172. « L'accroche » affichée sur la page <http://aful.org/gul>, consultée le 25 août 2013, est « *N'hésitez pas à contacter les GUL : leur raison d'être, c'est la promotion de GNU/Linux et du Libre !* ».

173. Association francophone des utilisateurs de logiciels libres.

174. <http://aful.org/gul>, consulté le 25 août 2013.

175. Dont les questions et les réponses brutes sont présentées en annexe.

enthousiaste qu'Antoine Moreau en fait dans sa thèse¹⁷⁶. Au delà des ces Install Party, identifiées comme une approche technique malgré la dimension éducative, les Gull peuvent organiser des conférences, produire des tutoriels pour aider à l'utilisation de tel ou tel logiciel libre, mener des actions pour défendre les libertés sur Internet ou produire des contenus, comme le documentaire *Copier n'est pas voler*¹⁷⁷ produit par le Gull Coagul¹⁷⁸.

Depuis le début de l'implantation des Gull, on peut discerner deux tendances dans la manière de mettre en œuvre le projet, et elles sont à relier à l'âge des structures. La première génération de Gull est exigeante et stricte vis-à-vis du projet politique du libre¹⁷⁹ ; les membres - généralement membres fondateurs de ces Gull - ont une très bonne connaissance de toutes les étapes de l'histoire du logiciel libre et des acteurs qui l'ont jalonnée. Le niveau et les compétences techniques, sans que cela ne soit évidemment un cas général, sont souvent plus élevés que pour la seconde génération de Gull, mais la capacité à communiquer auprès d'un public néophyte semble bien moins développée. L'écart de compétences et de savoirs vis-à-vis de ce public en est une explication partielle : la seconde génération est en meilleure position pour communiquer avec un public de débutants, ne serait-ce que parce qu'elle a elle-même découvert les logiciels libres il y a peu de temps et par l'intermédiaire d'outils¹⁸⁰ « *user friendly* »¹⁸¹. Ces deux générations peuvent cohabiter sur un même territoire et leur rapprochement, qui pourrait paraître une évidence pour des raisons de mutualisations de moyens et qui serait de surcroît pertinente pour des questions de visibilité, se révèle être une utopie locale qui n'aboutit pas.

176. MOREAU Antoine, *Le copyleft appliqué à la création hors logiciel. Une reformulation des données culturelles ?*, thèse de doctorat, université Nice Sophia Antipolis, 2011, p. 168-169.

177. http://www.dailymotion.com/video/xj0z6b_copier-n-est-pas-voler-documentaire-coagul_news, consulté le 25 août 2013. Respectivement 2 982 vues et 6 687 vues sur Dailymotion et YouTube le 25 août 2013.

178. Gull situé à Dijon, <http://coagul.org/drupal/>, consulté le 25 août 2013.

179. Un membre de Gull de première génération aura par exemple une affection plus particulière pour la ligne de commande (interface que l'utilisateur moyen en informatique jugera austère) devant l'usage des boutons et du « clic » par l'intermédiaire de la souris et de l'interface graphique.

180. Cette génération utilise couramment la distribution (une version du système d'exploitation GNU/Linux) Ubuntu, réputée être l'une des plus ergonomiques. Certains Gull se baptisent même du nom de cette distribution, comme les Gull Ubuntu-Dijon ou Ubuntu-Lyon. Cette dénomination est actuellement en question au sein de Ubuntu-Dijon qui a convoqué une assemblée générale extraordinaire sur ce thème. En effet, Canonical, la société supportant le développement d'Ubuntu, prend des orientations qui, selon les adhérents, s'écartent de l'esprit initial.

181. Terme utilisé prioritairement en anglais et que l'on peut traduire approximativement par « convivial ».

Lorsque l'on observe les Gull, la question se pose de savoir si la tendance est plutôt au développement quantitatif sur le territoire, s'il y a stabilisation ou même régression. Si l'on se réfère aux chiffres relevés sur la même page Internet le 23 février 2009 par Antoine Moreau¹⁸², même en considérant les Gull inactifs ou la fraîcheur relative de la mise à jour sur le site de l'Aful, le constat semble plutôt à la hausse sur le plan quantitatif. Ceci étant dit, cela demanderait à être confirmé de manière plus fine, et l'influence du développement récent des Fab Lab ou des Hackerspace devrait être alors prise en compte. Le Gull est vraisemblablement devenu protéiforme ; l'affichage sur la première page du site de l'association Coagul en témoigne : « *L'association diversifie ses activités en montant, en septembre 2012, un Fab Lab sur Dijon.* »¹⁸³

Sur un autre plan, on notera qu'Ubuntu-Dijon, que l'on classe plutôt dans la catégorie des Gull de seconde génération, a engagé une procédure de rescrit fiscal auprès de l'administration et a eu confirmation de son statut présumé d'association d'intérêt général. Outre le fait que l'adhérent peut déduire de ses impôts une part du don versé à l'association, on notera ici qu'il y a manifestement une recherche de reconnaissance institutionnelle ; ce qui peut paraître éloigné de l'esprit libertaire initial.

Donc, les Gull s'hybrident et prennent des voies différentes en fonction des territoires sur lesquels ils sont et surtout des membres qui les composent.

Enfin, pour conclure cette partie consacrée aux Gull, notons que plusieurs d'entre eux ont répondu à notre questionnaire, et même si des interrogations sont exprimées dans les commentaires libres quant à la pertinence pour eux d'y témoigner, cela révèle une connivence avec l'éducation populaire.

La place de l'association April

Nous avons choisi de focaliser une partie de notre attention sur l'April (Association pour la promotion et la défense des logiciels libres), car elle concentre nombre des partisans francophones du logiciel libre et des actes de défenses des libertés sur Internet. La manière dont est mis en œuvre le militantisme en son sein et le glissement de son objet depuis sa création en 1996 sont intéressants à observer pour les comparer ensuite, sur ces deux mêmes

182. MOREAU Antoine, *Le copyleft appliqué à la création hors logiciel...*, op. cit., p. 167.

183. <http://coagul.org/drupal/>, consulté le 25 août 2013.

plans, aux structures d'éducation populaire. La typologie des adhérents témoigne d'une forte proportion d'informaticiens. Pour prendre l'exemple de l'année 2007, il y en avait 486 sur 1 296 adhérents¹⁸⁴ ; un rapprochement peut être fait, même si une diversification s'est opérée depuis, avec l'hétérogénéité sociale des participants au WELL évoqué dans le paragraphe consacré à la contre-culture.

L'April se définit ainsi sur sa page de présentation :

*« Pionnière du logiciel libre en France, l'April, constituée de 3 629 adhérents (3 264 individus, 365 entreprises, associations et organisations), est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. »*¹⁸⁵

et précise qu'elle se considère plutôt comme *advocacy group* que comme *lobbyiste*¹⁸⁶.

Le rapport et les différences existants entre les deux associations que sont l'April et l'Aful est une question récurrente¹⁸⁷ et interpelle généralement le nouveau militant qui ne sait à quelle structure adhérer. À tel point que chaque association a estimé nécessaire de préciser sur leur site respectif leurs différences, leur complémentarité et l'importance de la diversité de représentativité^{188,189}. La divergence majeure réside dans l'approche de chacune des structures :

*« Alors que l'April préfère se placer en premier sur le plan des principes, l'AFUL met en avant les avantages concrets des logiciels et ressources libres [...]. »*¹⁹⁰

et sa formulation symétrique sur le site de l'April, qui témoigne de la concertation :

184. http://www.april.org/articles/divers/rapport-moral-2007.html#Typologie_des_adherents, consulté le 27 août 2013.

185. <http://www.april.org/fr/association/>, consulté le 27 août 2013.

186. Un *advocacy group* défend une vision particulière de l'intérêt général, alors que les lobbyistes défendent des intérêts particuliers, <http://www.april.org/difference-entre-lobbying-et-advocacy>, consulté le 27 août 2013.

187. Elle est évoquée régulièrement au fil des rapports d'assemblée générale de l'April, par exemple celui du 24 janvier 2004, où l'on peut lire : « Comme vous le savez, les deux structures ne partagent pas forcément le même point de vue sur tous les sujets, ni forcément les mêmes méthodes de travail. Pour autant nous avons, dans le passé, su travailler de façon étroite sur différents sujets (brevets logiciels...), et nous allons essayer de mutualiser les ressources (tant humaines que matérielles) autant que possible. », <http://www.april.org/secure/members/ag/2003/ag20040124.html>, accès restreint, consulté le 27 août 2013.

188. Sur la page <http://www.april.org/fr/association/>, consultée le 27 août 2013.

189. Sur la page <http://aful.org/association/differences-aful-april>, consultée le 27 août 2013.

190. <http://aful.org/association/differences-aful-april>, consulté le 27 août 2013

« Alors que l'April met en avant les avantages concrets de l'utilisation des logiciels libres, l'April préfère se placer en premier sur le plan des principes. »¹⁹¹

La question de l'éducation populaire n'est pas ignorée par l'April, même si une formalisation assumée ne s'est jamais produite ou n'a pas été poursuivie. On peut ainsi relever dans les propos du président Benoît Sibaud, pour l'ouverture de l'assemblée générale du 12 février 2005¹⁹², la mention de la demande d'agrément éducation populaire comme « *action en cours* ». Par ailleurs, Jean-Christophe Becquet¹⁹³, administrateur de l'April, a été en 2007 et 2008¹⁹⁴ « vice-président éducation populaire », mais l'adjonction de thématique au titre pour les membres du conseil d'administration n'a pas été poursuivie au delà de 2008. Enfin, depuis la fin de l'année 2006, un groupe de travail baptisé LibreAssociation s'est créé au sein de l'April. Sa mission est de « *construire des ponts entre le logiciel libre et le monde associatif* »¹⁹⁵. La question de l'éducation populaire y est régulièrement abordée.

D'un objet initial centré sur la question du logiciel, l'April s'est « ouverte » au fil du temps pour agir d'une manière générale pour les libertés sur Internet. Ce thème transcende toutes ses actions et ses questionnements :

« Aujourd'hui, le logiciel libre peut donc être considéré comme un mouvement ayant pour objet non seulement les modalités techniques et juridiques de production des programmes informatiques, mais aussi l'ensemble des pratiques d'échange permises par les technologies numériques, et leur régulation juridique et politique. Le terme de "culture libre" (free culture) est ainsi apparu (et est souvent revendiqué par les personnes concernées), pour mettre en valeur que le mouvement ne concerne plus uniquement le code, mais s'affronte à des questions touchant à la circulation du savoir, au statut des œuvres de l'art et de l'esprit, ou aux modèles économiques liés à Internet. »¹⁹⁶

191. <http://www.april.org/fr/association/>, consulté le 27 août 2013.

192. <http://www.april.org/assemblee-generale-du-12022005>, consulté le 27 août 2013.

193. Professionnellement, Jean-Christophe BECQUET travaille à mi-temps au sein de la Ligue de l'enseignement (fédération d'éducation populaire) des Alpes de Hautes-Provence et est fondateur, en 2004, d'Apitux, « *une petite entreprise spécialisée dans la formation et le conseil en informatique libre* ».

194. <http://www.april.org/historique-du-conseil-dadministration>, consulté le 27 août 2013.

195. <http://www.april.org/groupe/libreassociation>, consulté le 27 août 2013.

196. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 38.

À travers les propos de Sébastien Broca et des actions menées par l'April qu'il pointe dans sa thèse, on peut lire en filigrane une démarche propre à l'éducation populaire :

« [...] il apparaît que les collectifs du logiciel libre peuvent être pris comme modèles pour la constitution de collectifs citoyens, dont l'engagement politique se comprend au moins de deux façons : comme production et diffusion d'une information claire et pédagogique sur certaines questions devant être soumises à débat démocratique ; comme réappropriation d'une capacité à influencer sur les décisions prises au sein des instances de pouvoir nationales, ou supranationales (Union européenne). Des mouvements comme La Quadrature du Net semblent ainsi avoir contribué à construire des formes assez originales de participation politique, qu'il nous semble pertinent de présenter comme du "lobbying citoyen". »¹⁹⁷

Une distorsion que l'on peut cependant repérer, et qui marque aussi une évolution dans la manière d'agir de l'April, est le rapport au politique. Nous l'avons vu, la culture *hacker* est ancrée dans les gènes de cette association, ce qui devrait normalement marquer un désintérêt pour l'institution et une croyance relative dans l'efficacité de l'action politique. Cependant, par les actes menés¹⁹⁸ au cours de son histoire, l'April a montré son intérêt et son espoir de changer la société par l'intermédiaire de la classe politique tout en respectant le système. Plus qu'une légitimation en tant que telle, c'est sans doute plutôt par le biais d'un *hack* (volonté de changer les système de l'intérieur propre à l'*éthos*¹⁹⁹ du hacker) qu'il faut regarder cette appropriation de pratiques de la part de l'April. Que ce soit par conviction originelle pour l'éducation populaire ou par le biais d'un *hack*, la convergence d'action par l'intermédiaire du politique est donc effective et les deux univers se rejoignent sur ce point. Par ailleurs, en ce qui concerne l'April, si l'on pouvait craindre une expression forte de l'individualisme caractérisant le *hacker* et concomitante de l'origine libertaire, on notera que le passage sous une même bannière symbolique formalisée dans la réalité par l'association, génère un but moins individuel. Il y a bien la volonté ici de changer la société ensemble et non simplement sa propre vie ou son environnement proche en tant qu'individu.

197. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 180.

198. Par exemple, pour le droit d'auteur (EUCD.info), les DRM (Digital Right Management), la loi DADVSI ou Candidats.fr, l'April a souvent eu recours à l'interpellation politique en ce qu'elle formalisait un argumentaire et qu'elle encourageait l'adhérent à appeler directement le représentant politique concerné (député, élu européen...).

199. Max WEBER définit l'*éthos* comme « un ensemble de représentations et de principes d'action ».

Sur ce même point, Sébastien Broca souligne²⁰⁰ que certains *hackers* ont surinterprété les écrits de Lawrence Lessig en considérant que la politique serait disqualifiée au profit de la technique. Lessig estime effectivement qu'il peut y avoir encapsulation par les techniques de changement dans la société, mais que l'action politique reste légitime et nécessaire dans de nombreux cas. L'April semble ne pas avoir oublié cette position.

On terminera sur le glissement qui s'est opéré entre l'objet initial de l'April, qui était la défense des quatre libertés du logiciel, et la portée actuelle, plus globale et sans doute plus universelle, de défendre une vision de la propriété non privée de l'information. C'est cette universalité qui devrait permettre des convergences d'intérêts plus importantes avec l'éducation populaire.

Des passerelles et des initiatives qui existent entre les deux univers

Il y a d'abord des figures, ayant la double culture « éducation populaire et logiciel libre », qui contribuent, à leur niveau, à hybrider les deux univers. Nous avons évoqué Jean-Christophe Becquet, administrateur de l'April et salarié d'une fédération d'éducation populaire. Nous allons en citer quelques autres ; ce ne sera évidemment pas exhaustif mais l'objet est de montrer que c'est bien par le biais de ces personnes que des liens s'opèrent. Ainsi, Frédéric Sultan, membre actif de l'association Vecam²⁰¹, a travaillé au sein de la Fondation93, le second CCSTI²⁰² créé, dont le lien avec l'éducation populaire est évident²⁰³. Michel Briand²⁰⁴, quant à lui, élu de la ville de Brest et promoteur des technologies de l'information, met en œuvre au quotidien des démarches d'éducation populaire. On mentionnera aussi Jean Peyratout²⁰⁵ et les adhérents qui militent au sein du Gull l'Abul²⁰⁶ et du projet Abuledu²⁰⁷, dont Pascal Gascoin est l'un des développeurs ; il est par ailleurs salarié des CEMEA²⁰⁸. Dans un mail du 26 novembre 2012, envoyé sur la liste des membres

200. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 194.

201. Dont l'objet mentionné sur le site <http://vecam.org/rubrique22.html> précise que : « *Le rôle de Vecam est de donner aux citoyens les moyens de s'interroger, comprendre, débattre et s'appropriier ces transformations. Plus que la maîtrise technique des outils numériques, c'est au décryptage politique et social que l'association tente de contribuer. Vecam entend également faciliter les usages développés par et pour les associations, les mouvements citoyens ou les individus.* ». Si la formule « éducation populaire » n'y est pas explicitement mentionnée, la démarche et les actions mises en œuvre en relèvent bien.

202. Centre de culture scientifique techniques et industrielle.

203. <http://www.educationpopulaire93.fr/spip.php?auteur21>, consulté le 27 août 2013.

204. <http://www.cnumerique.fr/membres/michel-briand/>, consulté le 27 août 2013.

205. Professeur des écoles.

206. <http://www.abul.org/>, consulté le 27 août 2013.

207. Projet informatique libre à visée éducative. <http://www.abuledu.org/>, consulté le 27 août 2013.

208. Acronyme de centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, fédération d'éducation populaire <http://www.cemea.asso.fr/>, consulté le 27 août 2013.

de l'Aful et annonçant la rapprochement entre Scidérale²⁰⁹ et l'Aful (pour des raisons de mutualisation des militants souvent impliqués dans les deux structures et parce Scidérale considère que les objectifs qu'elle s'était fixés dix ans plus tôt étaient atteints) :

« Quant aux acteurs de l'éducation populaire, nombre d'entre eux ont aujourd'hui, à des niveaux divers, intégré la problématique logiciels libres / formats ouverts / confidentialité des données personnelles que nous défendons. Si beaucoup n'en sont qu'utilisateurs, et ce n'est déjà pas si mal, bien des associations "éduc pop" vont bien au delà. »

De par l'origine professionnelle de Jean Peyratout, la frontière entre éducation formelle – en milieu scolaire donc – et éducation populaire (qualifiée généralement d'éducation informelle) est ténue. La distinction des cibles dans les projets menés n'est pas systématiquement simple à opérer. Par ailleurs, l'intégration des actions de Scidérale au sein du groupe de travail éducation de l'Aful – groupe qui travaille autour de la promotion des logiciels libres en milieu scolaire – conforte cette perception. Enfin, même si la portée de l'association est clairement affichée comme internationale, des personnes comme Odile Benassy ou Georges Khaznadar²¹⁰, impliquées au sein de Ofset²¹¹, contribuent aussi aux liens entre les deux univers en France.

Si ces structures existent, on relèvera quand même une relative frilosité des associations et des fédérations d'éducation populaire à échanger avec elles :

« Certains acteurs de l'Internet citoyen (notamment Vecam, Créatif, Médias-Cité) entretiennent [...] des rapports avec les milieux d'éducation populaire et revendiquent plus ou moins explicitement une démarche d'éducation populaire. Pour autant, peu de fédérations d'éducation populaire entretiennent des liens avec ces milieux. »²¹²

209. Association dont le sous-titre est « Libre et éducation populaire », <http://scideralle.org/>, consulté le mardi 27 août 2013.

210. Georges KHAZNADAR coordonnait par exemple le thème « Éducation et éducation populaire » des IX^e Rencontres mondiales des logiciels libres en 2008, http://community.ofset.org/index.php/Georges_Khaznadar, consulté le 31 août 2013.

211. <http://www.ofset.org/tiki-index.php>, consulté le 31 août 2013.

212. BOUCHER-PETROVIC Nathalie, « La société de l'information "appropriée" par l'éducation populaire : une tradition en question », *Tic&Société*, vol. 2, n° 2, 7 mai 2009.

Des actions locales au sein de structures²¹³ se revendiquant de l'éducation populaire, à l'initiative de militants « à la double culture », sont aussi menées au quotidien mais ces actions restent généralement confinées et ont quelques difficultés à être perçues au delà de leur rayon d'actions.

Enfin, pour clore ce bref panorama de structures faisant office de passerelle, citons l'exemple de l'association d'éducation populaire Planète Sciences qui a fêté ses cinquante ans en 2012. Ayant pour objet la promotion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes, la sensibilité et la culture libre existent au sein de la structure mais elle s'est constituée avec le temps puisque cette question n'avait d'existence ni de consistance au moment de rédiger les statuts de l'association lors de sa création en 1962. Cette structure associative, comme d'autres²¹⁴, ont donc dû intégrer dans leurs pratiques et dans leurs logiques cette dimension, après que leur projet a été éprouvé par le temps. Ces associations et fédérations d'éducation populaire expérimentent, chacune à leur manière, les concepts issus de la culture libre comme les Fab Lab. Voici, par exemple, trois initiatives de Fab Lab par des associations d'éducation populaire : à l'espace des sciences²¹⁵ Bernard Martin à Ris-Orangis pour Planète Sciences ; au sein de la MJC de Bron²¹⁶ en Rhône-Alpes ; ou en Bretagne à l'initiative des Petits Débrouillards²¹⁷. Les projets réalisés en équipe sont une constante au sein de l'éducation populaire et ces expérimentations se déclinent non plus selon la logique DIY mais selon la pratique DIWO²¹⁸ ; pratique que Dale Dougherty, rédacteur en chef de *Make Magazine*²¹⁹, estime être favorisée au sein des Fab Lab.

213. On peut citer ici par exemple la M@ison de Grigny, affiliée à la Fédération nationale des Francas : <http://maison-tic.org/>, consulté le 8 septembre 2013.

214. La majeure partie des fédérations d'éducation populaires sont dans ce cas. En ce qui concerne l'association des Petits Débrouillards, leur naissance étant relativement récente (1986), l'intégration de cette culture du libre est sans doute moins complexe puisque le fonctionnement moins institué.

215. <http://www.faclab.org/6ieme-week-end-reprap/>, consulté le mardi 27 août 2013.

216. <http://www.copilibre69.org/events/fab-lab-temporaire-aux-festival-des-arts-numeriques-de-bron/>, consulté le 27 août 2013.

217. <http://www.lespetitsdebrouillardsbretagne.org/Le-fabuleux-laboratoire-des-petits.html>, consulté le 27 août 2013.

218. DIWO : Do It With Others, se traduisant par « faire avec les autres ».

219. Magazine présentant de nombreux projets à faire soi-même.

Des valeurs et des origines opposées plus fortes que les connivences ?

Une fois dressés les contextes et les origines des univers de l'éducation populaire et du libre, nous sommes désormais plus à même de regarder les facteurs qui tendent à favoriser ou à freiner convergences et synergies. Traitons dans un premier temps les facteurs divergents.

L'âge important des principales fédérations populaires a généré, au fil du temps, une institutionnalisation de ces structures et cette forme, organisée souvent de façon pyramidale²²⁰, n'est pas favorable ni compatible en première approche avec cette représentation de « bazar » promue par Eric S. Raymond²²¹ et désormais revendiquée par les communautés du libre. Cette supposée organisation en « bazar » est ainsi décrite par Sébastien Broca :

« Celles-ci [les communautés de développeurs] sont souvent opposées aux structures pyramidales dominantes dans les sphères économiques et politiques (grandes entreprises, partis politiques, etc.). Elles sont décrites comme mettant en œuvre une organisation horizontale, reposant sur le partage de l'information et la coopération directe entre participants. Seuls les individus affectueusement nommés "dictateurs bienveillants" sont censés y tenir un rôle hiérarchique. »²²²

Des chercheurs – comme par exemple Thomas Besset, en observant le développement de la suite logiciels VideoLAN – ont montré qu'il y avait un écart réel entre la supposée égalité des contributeurs et l'horizontalité prônée, et que, sous ce « bazar » apparent, il existait des règles implicites d'organisation ; mais cette représentation « bazardeuse » reste ancrée. Cela peut être perçu comme un obstacle, sur la forme, pour un rapprochement entre le monde du logiciel libre et l'éducation populaire qui porte, en apparence, une image si ce n'est rigide, à tout le moins institutionnalisée.

220. Même si, nous l'avons vu dans la première partie, cette forme tend à être remise en question.

221. RAYMOND Eric S., *La Cathédrale et le Bazar*, http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar_monoblock.html, consulté le 7 septembre 2013.

222. BROCA Sébastien, « Du logiciel libre aux théories de l'intelligence collective », *Tic&Société*, 2008, vol. 2, n° 2.

De la surinterprétation d'horizontalité dans les relations des membres des communautés du logiciel libre évoquée précédemment, il convient aussi de mettre en exergue une constante qui lui est liée : la méritocratie²²³.

*« L'égalité d'accès au "pouvoir faire" est une question fondamentale. Le monde associatif et le mouvement altermondialiste cherchent à donner une voix aux sans voix, dans une recherche de justice sociale, tandis que les cybermouvements s'inscrivent dans une logique de méritocratie. »*²²⁴

Autrement dit, la dimension méritocratique ne prend pas en compte ceux qui n'ont pas les moyens de montrer leurs compétences : les arguments justifiant cette logique méritocratique consistent d'une part à dire que chacun – s'il le souhaite, sous réserve d'un effort plus ou moins important – peut parvenir à ce statut. D'autre part, les changements sur le très long terme que va induire la philosophie du logiciel libre devraient contribuer à faciliter ces accès. La méritocratie s'oppose à l'état d'esprit de l'éducation populaire pour laquelle, dans sa dimension sociale, il est essentiel de considérer et d'aider les personnes qui ne sont pas en situation d'exprimer leurs compétences. Par ailleurs, la formule selon laquelle il est nécessaire que les fédérations et associations d'éducation populaire soient *« reconnues pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font »*²²⁵ (même si cette formule concerne une personne morale et que le parallèle avec le militant des logiciels libres – personne physique – reste limité dans sa portée), révèle néanmoins une ligne de fracture. Et comme le pointe Dominique Cardon :

*« Les mobiles disqualifient les immobiles. Les agiles contournent les enracinés. Mais le risque est aussi que les faiseurs accaparent l'espace des artisans consciencieux et modestes. »*²²⁶

Un autre concept proche de la méritocratie est utilisé pour décrire les communautés constituées autour du logiciel libre : il s'agit de la « do-ocratie » : celui qui « fait » a, en quelque sorte, le pouvoir. La do-ocratie favorise ceux qui savent faire et renforce la méfiance du milieu associatif institué vis-à-vis des communautés :

223. Les contributeurs sont évalués par leurs pairs et reconnus par la qualité de leur travail.

224. PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave, *Hackers et ONG...*, op. cit.

225. Cette formule est régulièrement reprise et affirmée au sein des structures d'éducation populaire dans des instances de coordination, telles les CRAJEP (coordinations régionales des associations de jeunesse et d'éducation populaire).

226. CARDON Dominique, *La Démocratie Internet*, Paris, Seuil, 2010.

« Les enjeux sont importants. Il faut éviter de créer une aristocratie d'Internet où seules les personnes compétentes techniquement ont un pouvoir de maîtrise ou de publication. L'enjeu lié à la maîtrise des techniques sous-jacentes de nos sociétés est étroitement lié à l'enjeu éducatif : le système éducatif forme les individus à la bureautique mais ne forme pas à l'utilisation du savoir et à la maîtrise des structures techniques. »²²⁷

Pour l'éducation populaire, qui contient « éducation » dans sa formule et qui joue le rôle de « passeur » entre le savoir savant ou technique et le bétotien dans différents champs (en particulier dans celui des sciences et techniques), il s'agit donc d'une question centrale pour laquelle le rôle de « passeur » est essentiel. Par ailleurs, il faut surmonter une forme d'appréhension, conséquence des espoirs déçus liés à Internet :

« Le monde associatif connaît une phase de désenchantement vis-à-vis d'Internet et des nouvelles technologies au milieu des années 2000. On observe alors un rejet du techno-enthousiasme basé sur le constat qu'un dispositif technologique n'a de sens que s'il s'encastre dans un projet politique. Le monde associatif éprouve alors des difficultés à faire la jonction avec les mouvements technocentrés. »²²⁸

Appréhension à laquelle, réciproquement, vient se conjuguer une communication compliquée de la part d'une partie représentative des militants du logiciel libre :

« Souvent closes autour de leurs propres intérêts, les communautés de développeurs entretiennent un rapport généralement distant et critique à l'égard de autres univers sociaux et des activités "traditionnelles" de la critique sociale. »²²⁹

Sur un autre plan, les origines libertariennes des militants des logiciels libres les rendent compatibles avec le libéralisme et s'oppose en cela aux valeurs de l'éducation populaire. Ainsi, une tension existe sans aucun doute entre les valeurs originelles libertariennes du logiciel libre et la dimension sociale de solidarité, composante essentielle de la formule éducation populaire :

« L'hacktivisme s'inscrit dans une philosophie profondément libertarienne , ce qui tend à complexifier ses relations avec le monde associatif. »²³⁰

227. PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave, *Hackers et ONG...*, op. cit.

228. PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave, *Hackers et ONG...*, op. cit.

229. GRANJON Fabien & CARDON Dominique, « Le renouveau des pratiques médiatiques alternatives » in GRANJON Fabien, *Société de l'information, faut-il avoir peur des médias ?*, Paris, Textuel, p. 89-99.

230. PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave, *Hackers et ONG...*, op. cit.

Dans le monde du logiciel libre, la sélection naturelle appliquée aux programmes informatiques est acceptée par tous comme une règle du jeu : seuls les logiciels les plus efficaces et reconnus par une communauté d'utilisateurs perdureront et se développeront. Bien sûr, il est impropre ici de comparer des logiques appliquées à des logiciels et celles du travail social relevant de l'humain. Ceci étant, on imagine très bien l'impact négatif que peut avoir une sensibilisation sur les logiciels libres auprès d'un public de travailleurs sociaux où l'expression « sélection naturelle » serait employée à plusieurs reprises ; dans tout milieu, les mots focalisent des crispations avant même que le fond du discours n'ait pu être reçu. La question sociale dans l'univers du logiciel libre n'est donc pas prioritaire ni apparente, alors que :

« [...] dans beaucoup de pays, les techniques de l'information, aussi importantes soient-elles, apparaissent cependant comme un luxe »²³¹.

Sébastien Broca évoque aussi ce sujet, en le formulant de la sorte :

« Elle [l'utopie du logiciel libre] n'affirme qu'en de très rares occasions l'exigence de justice sociale, elle néglige bien souvent les problèmes environnementaux²³², elle ne met pas en débat ce que les technologies (libres ou non) peuvent aussi avoir d'aliénant. »²³³

La crainte de perte de lien social par la migration des contacts physiques vers les contacts virtuels offerts par les réseaux sociaux, et surtout la perception, par les acteurs de l'éducation populaire (réputés être les ferments du lien social à toutes les échelles du territoire), d'une concurrence informelle, réside encore dans l'inconscient collectif. Cela dépasse la simple question du logiciel libre mais il s'agit bien ici d'une première barrière à dépasser : l'attitude est cependant en train d'évoluer parce que chacun accepte de regarder ces moyens offerts par Internet comme complémentaires de leurs actions et non plus comme concurrents. L'un des avantages est de pouvoir s'affranchir des marqueurs sociaux mais un des risques est de tendre vers le consumérisme relationnel, selon Pascal Lardellier²³⁴. Le

231. AIGRAIN Philippe, *Cause commune...*, *op. cit.*, p. 176.

232. Qu'il s'agisse de la justice sociale ou de l'environnement, ces approches ont tendance à se multiplier pour promouvoir le logiciel libre. Pour l'aspect social, cela est abordé par l'intermédiaire du lien à l'ESS (économie sociale et solidaire) et pour laquelle un groupe de travail au sein de l'April s'est constitué à la fin de l'année 2012. Pour la question écologique, le logiciel libre est souvent mis en avant comme moins gourmand en ressources par les promoteurs des technologies vertes. Voir par exemple, à ce sujet, l'article de Frédéric BORDAGE, <http://www.greenit.fr/article/acteurs/editeur/logiciels-libres-et-tic-durables-sont-lies>. Bien sûr, l'argumentation dans ce cas se limite à du « moins consommant » mais ne pose pas la question énergétique globale.

233. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, *op. cit.*, p. 325.

234. LARDELLIER Pascal, « Rencontres sur Internet : les nouveaux liens amoureux », *Sciences humaines*, n° 200.

recul sur cette appréhension d'une concurrence rend recevable une complémentarité, comme le relève Sébastien Broca dans *The Wealth of Networks* de Yochai Benkler :

« [II] *réfuse ainsi toutes les visions anomiques d'Internet, et soutient que les relations en ligne constituent bien davantage de nouvelles manières de "faire communauté", que les symptômes d'une perte de la dimension communautaire de l'existence.* »²³⁵

Sur le même plan que l'appréhension vis-à-vis de la technologie et qu'une crainte de concurrence, il nous faut évoquer l'auto-apprentissage qui a pris une place bien plus importante avec l'avènement d'Internet :

« *L'amateur accède à des savoirs à travers de nouvelles formes d'apprentissage qui passent rarement par l'école ou la formation continue, mais relèvent plutôt d'un auto-apprentissage : celui-ci s'inscrit dans le cadre de structures associatives, dans la tradition de l'éducation populaire ou, plus récemment, dans le sillage des nouvelles techniques numériques, Internet au premier chef.* »²³⁶

Même si l'éducation populaire peut se réjouir d'une possibilité plus grande d'acquérir des savoirs et de se former tout au long de la vie, le préfixe « auto » devant « apprentissage » inquiète car il laisse entendre une remise en cause du médiateur et un risque de disqualification.

On touche un autre nœud de divergence lorsque l'on aborde la transparence, car elle est fille de la libre circulation de l'information. Elle est au cœur des débats sur la nécessaire amélioration de notre démocratie, mais la question de la position du curseur est centrale : la transparence totale ramènerait la sphère privée à la portion congrue :

« *Toutefois, en mettant en pleine lumière, voire en disqualifiant, ce qui est de l'ordre du caché, de l'intime et de l'intériorité, cette transparence risque d'être liberticide. Effectivement, dans une société où les données les plus personnelles sont visibles et à la portée de tous, la sphère privée se réduit, la perméabilité est manifeste entre celle-ci et la vie publique alors que la frontière entre les deux est garante de l'exercice des libertés individuelles.* »^{237,238}

235. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit., p. 308.

236. FLICHY Patrice, *Le Sacre de l'amateur...*, op. cit., p. 88.

237. COMPIÈGNE Isabelle, *La Société numérique en question(s)*, Auxerre, Sciences humaines éditions, 2010, p. 75.

238. On serait passé du *Panopticon* de Jeremy BENTHAM (1787) au *Catopticon* de J. G. GANASCIA, deux dispositifs architecturaux qui permettent de faciliter la surveillance et qu'Isabelle COMPIÈGNE résume ainsi : « Tandis que le dispositif panoptique permet de voir sans être vu, à partir d'un point central, et favorise la

Aussi, la difficulté pour les communautés de libristes réside dans le fait de rendre apparent ce qu'ils défendent : l'amalgame est très couramment opéré entre libre circulation de l'information et transparence ; d'ailleurs, même au sein des communautés la distinction n'est pas systématique. Or il s'agit bien de défendre cette libre circulation de l'information tout en garantissant le respect de la vie privée²³⁹ ; ce qui pourrait sembler contradictoire. Pour le dire autrement, l'amalgame de l'objectif de défense d'une libre circulation de l'information avec l'objectif d'une société où la transparence serait toujours plus renforcée nuit à une perception positive de ce que souhaitent les libristes en défendant et en faisant la promotion des logiciels libres et des communs de la connaissance.

Nous fermons ce paragraphe consacré aux éléments qui limitent le rapprochement des deux univers et nous allons désormais aborder les aspects qui aident à la convergence.

Les connivences d'univers

Ayant passé en revue les valeurs portées par chacun des deux univers, on convient donc que des convergences fortes et des intérêts réciproques existent (malgré les divergences relevées précédemment) ; ce qui était notre hypothèse de départ. Nathalie Boucher-Petrovic, en reprenant dans sa thèse les propos de Jean-Christophe Sarrot, étaye ce constat :

« Connaître, utiliser, promouvoir et développer des logiciels libres est un enjeu important pour l'éducation populaire aujourd'hui. Non pas tellement parce qu'ils sont, bien sûr, une réponse fiable, simple et économique à des besoins techniques, mais surtout parce que leur existence est due à des pratiques qui fondent l'éducation populaire et qui veulent permettre la transformation des personnes et des outils par un libre échange des savoirs, pour un mieux vivre ensemble. »²⁴⁰

Et parce que :

surveillance du plus grand nombre par un petit nombre, le Catopticon est pensé comme un système de miroirs où toute personne est soumise au regard de l'autre selon les principes de la communication de tous avec tous et de la transparence et de l'égalité absolue. »

239. Pour illustrer et prendre un exemple, la défense de la vie privée est devenue au fil du temps un axe essentiel de l'objet de l'April. Le choix délibéré de ne pas apparaître sur certains réseaux sociaux en est une illustration. Voir à ce sujet <http://www.april.org/fr/presence-de-lapril-sur-les-reseaux-sociaux>, consulté le 31 août 2013.

240. BOUCHER-PETROVIC Nathalie, *La Référence à la société de l'information dans les milieux de l'éducation populaire français : levier de la réactualisation d'un projet centenaire ?*, thèse de doctorat, université Paris-Nord, 2008.

« [...] *le Libre, des logiciels aux licences, se veut bon candidat à la réorganisation des valeurs sociales, culturelles, économiques, voire politique dans une société marquée par les technologies.* »²⁴¹

L'intégration de cette question dans les projets politiques des associations et des fédérations d'éducation populaire relève de l'évidence si elles veulent honorer leur mission initiale de diffusion des connaissances.

Il est nécessaire, ici, d'ouvrir une parenthèse sur le positionnement du mouvement des logiciels libres sur l'échiquier politique. En effet, cette question peut, dans un cas, favoriser le rapprochement avec l'éducation populaire et, dans un autre, faire diverger les univers. Si les logiciels libres étaient « de gauche », le rapprochement avec les associations et les fédérations d'éducation populaire s'en trouverait sans doute facilité²⁴². S'ils sont « de droite », la tendance serait inverse. Nous sommes conscient de la prudence avec laquelle il faut regarder ce classement politique quelque peu arbitraire des militants de l'éducation populaire. Ceci étant, si l'on prend en compte les origines libertaires, la tendance libérale des figures de l'Open Source²⁴³ et l'idéal de libre circulation initial porté par les quatre libertés du logiciel libre, on constate que ce dernier transcende les différentes tendances politiques en France. On peut citer ici Lawrence Lessig, qui s'agaçait devant une assimilation un peu trop systématique :

*« Pourtant, les ressources libres n'ont rien à voir avec le communisme (l'Union soviétique n'a jamais été le lieu de la liberté de parole, ni celui de la bière gratuite). Elles n'ont rien à voir non plus avec l'altruisme. On n'a rien sans rien, les alouettes ne nous tombent pas toutes rôties dans le bec. La production des ressources a un prix, et il en faut payer le prix. »*²⁴⁴

Dès lors, quelle attitude adopter vis-à-vis des associations et des fédérations d'éducation populaire : faut-il les approcher sur la question des valeurs et de l'enjeu politique à investir, utiliser et promouvoir les logiciels libres (et le récit des biens communs) ? Ou doit-on d'abord répondre à leurs besoins d'outils ?

241. PALOQUE-BERGES Camille & MASUTTI Christophe, *Histoires et cultures du libre...*, op. cit., p. XIV.

242. En considérant, de manière très grossière, que les militants de l'éducation populaire seraient majoritairement positionnés à gauche sur l'échiquier politique français.

243. Se reporter à l'annexe explicitant la différence entre Open Source et Free Software, p. 80.

244. LESSIG Lawrence, *L'Avenir des idées : le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 18.

Pour le militant associatif ci-dessous, dont le témoignage a été récolté dans le cadre du questionnaire, la réponse à cette question est claire :

« [...] d'autre part la meilleure promotion est à faire non pas sur l'idéologie (on la pose et c'est ok), mais sur la manière de poser le LL²⁴⁵ comme une alternative crédible et opérationnelle : combien de temps pour se former ? Vers qui se tourner quand on rencontre un problème sans aller à une Ubuntu Party le week-end, etc. Bref, donner les moyens de démocratiser tout cela de manière simple. »²⁴⁶

Cette illustration témoigne que, pour ce membre associatif, l'approche doit d'abord être pragmatique et qu'elle doit privilégier une mise en œuvre efficace. Par ailleurs, Sébastien Broca ne croit pas à une prise de conscience globale des utilisateurs et apporte aussi, à sa manière, une réponse à cette question :

« Le récit des biens communs représente finalement une seconde manière d'altérer l'utopie du logiciel libre. Il en reprend explicitement l'idéal (la liberté de circulation de l'information), tout en cherchant à développer l'aspect communautaire qui en constituait l'origine, et qui s'est parfois perdu depuis. Il s'applique de ce fait davantage aux producteurs de logiciels libres qu'à leurs utilisateurs, dans la mesure où ces derniers ne sont une "communauté" que par abus de langage. Une tension apparaît ici, entre l'idéal communautaire embrassé par le mouvement des communs, et l'"universalité" de biens informationnels comme les logiciels libres, qui peuvent être utilisés de manière totalement découplée de leur milieu d'origine. Puisqu'on peut installer un logiciel libre sans faire partie du mouvement du Free Software, et même sans avoir conscience de l'existence de celui-ci (ce qui est du reste le cas général), il est en effet douteux que tous les utilisateurs du "libre" soient un jour unis par un éthos commun. »²⁴⁷

Dans un entretien complémentaire au questionnaire, Étienne Maïer²⁴⁸, convaincu de longue date de l'intérêt et de la pertinence des valeurs portées par le logiciel libre, évoque d'abord un manque de temps pour accompagner le changement au sein des associations.

Ces deux témoignages privilégient d'abord l'approche utilitaire et pragmatique pour permettre la migration vers des logiciels libres. La diffusion au fil du temps des valeurs

245. Abréviation de « logiciel libre » utilisée par le répondant.

246. Commentaire libre laissé à l'occasion du questionnaire « Communs de la connaissance et association d'éducation populaire », dont les questions et les réponses brutes sont disponibles en annexe, p. 81.

247. BROCA Sébastien, *L'Utopie du logiciel libre...*, op. cit.

248. Directeur régional d'Unis-Cités Poitou-Charentes.

portées par les logiciels libres par le biais d'une approche plus « philosophique » permet d'asseoir et de compléter l'approche pragmatique : cela conforte et ancre dans le temps la démarche de migration entreprise.

Pour terminer sur cette question de l'approche politique, on peut aussi reprendre les propos de Marie-Christine Bordeaux, qui étudie la question du développement durable dans le cadre de l'éducation populaire :

« C'est par sa dimension politique que l'impératif du développement durable me semble relever de l'éducation populaire : il s'agit de réinventer l'idée de bien commun et les manières d'y parvenir dans une approche à la fois locale et globale, par le biais de méthodes de gouvernance fondées sur une autre idée de la participation démocratique, et par une remise en question des rapports de force et de domination. »²⁴⁹

Il s'agit bien d'une question politique, mais dont la mise en œuvre n'est pas précisée ici, et qui passera d'abord par des projets concrets. La question doit être intégrée au projet politique de l'éducation populaire ; la manière de mettre en œuvre, laissée aux militants sur le terrain.

Les deux univers convergent par ailleurs sur le nécessaire besoin de comprendre et maîtriser la technique pour contrer un déterminisme social et économique. Ils se rejoignent aussi sur les vertus d'une gouvernance locale imposant une implication citoyenne :

« Cette surveillance participative,²⁵⁰ si l'on veut bien la considérer positivement comme vigilance et soucis du bien commun, occupe une place cruciale dans la formation d'un espace de discussion critique ; elle constitue aussi un opérateur très puissant de régulation collective des comportements. [...] Elle applique en cela un des principes de la gouvernance autorégulée des biens communs, d'après laquelle le contrôle local est plus efficace que la monopolisation du pouvoir de surveillance et de sanction. »²⁵¹

Le caractère subversif des deux univers est un autre axe de rapprochement. Souvent qualifiée « d'aiguillon de la vie politique », l'éducation populaire rejoint les communautés de libristes dont le *hack*, hérité de la contre-culture des années 1960, est une illustration éloquente de la volonté de subversion. Il peut être ainsi jubilatoire pour un libriste de

249. BORDEAUX Marie-Christine, « L'éternel retour de l'Éducation populaire. », *Mouvements*, juin 2012, p. 41-42.

250. L'auteur évoque ici le fonctionnement de Wikipédia.

251. CARDON Dominique, *La Démocratie Internet*, op. cit., p. 87.

formater un disque dur avec un système d'exploitation propriétaire²⁵² afin d'y installer une déclinaison d'un système d'exploitation libre, comme une déclinaison de GNU/Linux par exemple. L'autre alternative subversive est évidemment de « cracker »²⁵³ la licence d'un logiciel propriétaire ; elle existe²⁵⁴ au sein de l'éducation populaire lorsque le libre n'est pas appréhendé comme enjeu, car elle permet de conserver l'usage d'un système déjà maîtrisé.

Même si la méritocratie est propre au milieu *hacker* et qu'elle ne semble pas, on l'a vu, compatible en première approche avec l'éducation populaire, le quatrième principe de l'éthique *hacker*²⁵⁵ rejoint l'éducation populaire sur sa capacité à mettre en responsabilité des personnes dont les diplômes ne correspondent pas systématiquement aux besoins. La promotion est alors justifiée par l'implication et la motivation montrées préalablement sur des projets que l'individu a menés et développés.

Il est intéressant de regarder ce qui caractérise une association et de faire un parallèle avec le code²⁵⁶ d'un logiciel : ainsi, les statuts d'une association sont en quelque sorte « les tables de la loi » définies par les fondateurs de l'association. Ils définissent l'objet de cette association et les grandes lignes de son fonctionnement. Ces statuts sont très surveillés et leurs modifications imposent généralement une démarche²⁵⁷ de consultation balisée durant laquelle un nombre d'adhérents important²⁵⁸ doit être consulté. En ce qui concerne le logiciel libre, nous reprendrons ici la formule désormais célèbre de Lawrence Lessig qui affirme que « *le code, c'est la loi* »²⁵⁹ au sein du cyberespace :

« Il y a quelque chose de spécifique dans la façon dont le code libre construit ce bien commun de la connaissance. Le code est un langage performatif : il ne dit que ce qu'il fait. C'est-à-dire que ce n'est pas seulement en le lisant qu'on peut

252. Et très majoritairement imposé avec l'achat d'un nouvel ordinateur. Voir à ce sujet la page consacrée aux « racketiciels » : <http://non.aux.racketiciels.info/>.

253. Utiliser des moyens techniques de détournement pour pouvoir utiliser le logiciel.

254. Le taux de « piratage » est estimé à 37 % au niveau national toutes catégories confondues, selon le Livre blanc produit par le BSA (Business Software Alliance) regroupant d'importants éditeurs de logiciels comme Microsoft, Apple ou Adobe et dont « *la mission internationale [...] est de promouvoir sur le long terme un environnement législatif et juridique dans lequel notre industrie peut prospérer* », <http://ww2.bsa.org/country.aspx>, consulté le 7 septembre 2013.

255. Les *hackers* doivent être jugés sur leurs activités (leurs *hacks*) et non suivant des critères « bidons » comme le diplôme, l'âge, l'origine ethnique ou le rang social.

256. Succession d'instructions informatiques dans un langage de programmation donné dont l'exécution aboutit au résultat pour lequel le programme a été écrit.

257. Comme par exemple la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

258. Nombre déterminé dans les statuts par le quorum.

259. <http://code-is-law.org/>, consulté le 5 septembre 2013.

apprendre des choses à propos du code, c'est aussi en le mettant en application. »²⁶⁰

C'est donc respectivement les statuts et le code du logiciel qui fondent la communauté d'actions et d'intérêts autour de projets sociaux ou informatiques, et ces deux objets, biens communs par excellence, font l'objet d'attentions toutes particulières de la part des militants respectifs ; ils sont le support et fondent la légitimité d'une gouvernance voulue démocratique et implicative où les intermédiaires sont minimisés :

« Le secteur des communs exerce une forme de pouvoir bien plus puissante que celle des acteurs traditionnels. Ce pouvoir est culturel. Il génère une légitimité morale et une autorité sociale bien supérieures à celles de bon nombre d'institutions. Au lieu d'avoir à négocier avec les représentants corruptibles d'une démocratie nominale, le secteur des communs offre aux gens la possibilité d'expérimenter un gain démocratique direct dans leur quotidien (en ligne). »²⁶¹

Cette possibilité d'expérimenter est intimement soumise à la notion d'effort, qui est incontournable pour voir aboutir positivement un projet et qui est une constante au sein de l'éducation populaire.

« Pour les biens communs, c'est précisément l'inverse. Il nous faudra sortir de cette facilité. Leur gestion est une affaire d'effort démocratique et de citoyens émancipés et actifs. Les biens communs sont des pratiques qui naissent de la confrontation d'une communauté avec des problèmes locaux et particuliers. La gestion des biens communs ne se décrète pas, elle se pratique. Ce n'est pas un statut, c'est un processus dynamique. »²⁶²

Cette nécessité d'effort ne doit pas être cachée car elle est réelle et, en contrepartie, l'investissement de chacun a besoin de reconnaissance à un moment ou à un autre. Pour tenter une synthèse sur ce point et donc revenir à la ligne qui fait se rejoindre éducation populaire et libristes (ou militants des biens communs), l'éducation populaire a l'expérience de ce besoin d'effort démocratique et les communs apportent une occasion unique de moderniser et de redonner envie : la convergence semble couler de source.

260. LESSIG Lawrence, *L'Avenir des idées...*, op. cit., p. 73.

261. BOLLIER David in PEUGEOT Valérie & VECAM, *Libres savoirs...*, op. cit., p. 305-334.

262. SERVIGNE Pablo, « Six obstacles à franchir pour penser les biens communs », *Barricade*, 2013, <http://www.barricade.be/IMG/pdf/2013pablo-penserlesbienscommuns.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.

En ce qui concerne la nécessaire remise en cause du modèle de fonctionnement des fédérations d'éducation populaire pour un fonctionnement plus en cohérence avec la réalité, ces futures adaptations les feront vraisemblablement converger vers des volontés plus affirmées de collaboration avec les libristes et les communautés constituées autour des biens communs. D'autant que, même si l'éducation populaire a toujours affirmé un besoin d'État, le désengagement actuel va contraindre les fédérations à réfléchir, hybrider et ne plus regarder l'État comme le partenaire principal et incontournable. Par ailleurs, sur cette question de l'État habituellement perçu comme non crédible par les libristes – du fait de leurs origines libertaires –, des contrepoints sont aussi clairement exprimés du côté des promoteurs des logiciels libres et des communs de la connaissance. Ces expressions vont sans doute contribuer à plus de mesure quant à ce rejet de l'État :

« Parmi les promoteurs des biens communs informationnels, une minorité s'imagine pouvoir abandonner l'État à sa dérive, et survivre dans un anarchisme technologique. Je crains que l'État qu'ils auront laissé dériver ne les rattrape bientôt. Ils sont aussi bien arrogants ou peu courageux, puisqu'ils renoncent à convaincre dans la sphère politique, dans la délibération, aussi biaisée qu'elle soit. Si nous pouvons construire un autre espace public, nous ne pouvons pas vivre sans. »²⁶³

Pour terminer sur les convergences, nous évoquerons la passion des militants impliqués dans leurs univers respectifs. Il n'est pas rare de voir présenter les développeurs de logiciels libres comme des modèles de citoyens pour lesquels la passion pour ce qu'ils font est une priorité ; ce qui a pour conséquence de réduire la frontière entre le monde du travail et le temps personnel, puisque le développeur contribuerait indifféremment au développement d'un logiciel sur ces deux moments. Cependant, la passion n'est sans doute pas le monopole des *hackers* :

« À la lumière de ces éléments, on peut mettre en doute la radicale nouveauté de cette "éthique hacker". P. Himanen²⁶⁴ reconnaît du reste lui-même que les universitaires ou – d'une manière différente – les artistes entretiennent depuis longtemps ce même rapport passionné à leur travail, et valorisent eux aussi une organisation relativement "libre" de leur temps. La véritable nouveauté résiderait en fait dans la manière dont ce rapport au travail serait en train de se répandre dans la société à partir des milieux hackers. »²⁶⁵

263. AIGRAIN Philippe, *Cause commune...*, op. cit., p. 258.

264. Philosophe finlandais, auteur de *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Paris, Éditions Exils, 2001.

265. BROCA Sébastien, *Du logiciel libre aux théories de l'intelligence collective...*, op. cit., p. 11.

Le milieu associatif en général, et l'éducation populaire en particulier, sont de longue date investis par des militants passionnés pour lesquels la frontière entre le travail et le militantisme, voire le bénévolat, est tenue²⁶⁶. Si le rapport passionné des militants associatifs à leur travail n'est pas évoqué par Pekka Himanen, c'est sans doute parce que c'est un milieu qu'il ne connaît que très peu et que la structuration finlandaise est différente. Cette passion, dont la transmission de savoir est une ligne directrice pour l'éducation populaire, rejoint ici l'idéal de libre circulation de l'information pour les libristes.

Enquête sur le rapport entretenu par les associations d'éducation populaire vis-à-vis des communs de la connaissance

Objectifs et moyens mis en œuvre

Pour compléter et éclairer le sujet de ce mémoire, un questionnaire « Communs de la connaissance et associations d'éducation populaire », accessible sur la période du 29 mai au 9 juillet 2013, a été promu sur Internet et était accessible par l'intermédiaire de pages dédiées²⁶⁷. Les questions qui composaient ce questionnaire, les 75 réponses « brutes » anonymisées, ainsi que des commentaires sur les résultats sont accessibles en annexe. Nous avons aussi, tout au long du texte de ce mémoire, introduit quelques extraits de réponses pouvant illustrer les propos.

Concernant ce questionnaire, il est nécessaire de préciser le protocole qui a été adopté pour sa diffusion car il explique en partie la « sociologie » des répondants. Au cours de la période d'accessibilité, les circuits de diffusion du questionnaire ont été successivement : les membres de la liste de diffusion LibreAssociation de l'April (229 inscrits en juin 2013), le réseau des CRAJEP (une quinzaine actifs), le CNAJEP, la FONDA, la liste « echanges@bienscommuns.org », les services de l'État par l'intermédiaire des délégués départementaux à la vie associative ou des responsables des MAIA²⁶⁸, les référents DLA²⁶⁹ dans les régions, quelques référents et contacts au sein d'associations et de fédérations

266. Ce qui peut parfois poser quelques problèmes dans la bonne marche d'une association.

267. Pages désactivées pour clore le questionnaire. Ce dernier a été réalisé avec LimeSurvey, logiciel libre pour la création de sondages et de questionnaires en ligne. <https://www.limesurvey.org/en/>, consulté le 8 septembre 2013.

268. Mission d'accueil et d'information des associations.

269. Dispositif local d'accompagnement.

d'éducation populaire, les C2RA²⁷⁰ et les Gull. Par ailleurs, une annonce a été passée en fin de période d'accessibilité du questionnaire sur le site LinuxFR²⁷¹.

Analyse des résultats

Nous ne nous sommes pas engagés sur une analyse statistique avancée. D'une part, le nombre de retours est insuffisant pour permettre de tirer des enseignements généraux ; d'autre part, et cela est lié au point précédent, la représentativité du milieu associatif parmi les répondants n'est pas probante. Ceci est sans doute lié au mode de diffusion de l'enquête et aux personnes ciblées. Pour autant, il reste intéressant de regarder les tendances qui s'expriment à travers ce questionnaire et en particulier les commentaires libres qui sont précieux pour « écouter » l'expression des associations sur le sujet des communs et des logiciels libres.

270. Le Centre régional de ressources et d'animation.

271. <http://linuxfr.org/news/enquete-sur-les-liens-entre-communs-de-la-connaissance-et-associations-d-education-populaire>, consulté le 1^{er} septembre 2013.

Conclusion

L'histoire de l'éducation populaire et celle de la culture libre liée aux technologies de l'information et de la communication sont très différentes, ne serait-ce que dans leur dimension chronologique. Mais c'est en leur sein que l'on peut appréhender au mieux les valeurs qui animent ces deux univers et que l'on comprend mieux les trajectoires qui ont été prises au fil des changements de la société et de l'apparition de nouvelles technologies. L'appréhension et la maîtrise des technologies, avant même l'arrivée de la société de l'information, a toujours constitué un enjeu pour les citoyens et cet enjeu s'accroît encore lorsque la circulation de l'information est fluidifiée et universalisée à l'échelle de la planète avec Internet. Alors que l'éducation populaire instituée était confrontée à la nécessité de promouvoir autrement les valeurs qu'elle défend pour ne pas disparaître, elle a vu arriver ces technologies et les a regardées avec inquiétude tout en mettant aussi en place des expérimentations.

Parallèlement, des militants imprégnés de culture informatique et ayant hérité des valeurs de la contre-culture américaine se sont emparés du sujet sensible de la libre circulation de l'information pour fédérer autour des *hackers* et faire entendre leur voix. Le sujet initial, portant sur le logiciel – sujet à connotation technique pour le citoyen lambda –, s'est ouvert pour défendre la libre circulation de l'information sur Internet tout en respectant la vie privée de chacun. Les actions menées et la reconnaissance des licences Creative Commons ont contribué à faire réémerger le concept de biens communs, et à favoriser une convergence d'intérêt à défendre ces biens où la question de la gouvernance est centrale.

Le renforcement d'une alliance entre l'éducation populaire et la culture libre sur Internet semble alors pertinente : l'éducation populaire trouve dans la promotion et la défense du concept de commun un moyen unique de réactualiser son projet. Par ailleurs, son expérience sur les territoires en matière de démocratie locale est précieuse pour un concept où la gouvernance est un point nodal et où l'accompagnement une condition de réussite. La légitimité est donc là, mais elle devra dépasser les divergences évoquées au cours de cette analyse. L'éducation populaire a besoin de ces communautés de libristes qui ont la maîtrise de la technique et qui se sont dotées des compétences juridiques et politiques pour agir. À l'inverse, les communautés de libristes trouvent dans l'éducation populaire une ressource expérimentée sur la question de la gouvernance et très présente à toutes les échelles du territoire. Pour résumer, le besoin est réciproque : l'un pour contribuer à rénover et affirmer

la modernité de son projet, l'autre pour les chemins déjà tracés et les réseaux locaux constitués en dehors des seuls informaticiens. Avec une telle alliance, la transformation d'une question perçue jusqu'ici de manière trop technique aurait la chance de basculer définitivement dans le champs politique ; le glissement de la défense du logiciel libre vers la question plus large de la promotion des communs de la connaissance favorise ce basculement.

Par ailleurs, les nouveaux modes de diffusion des œuvres de l'esprit que sont les licences Creative Commons interpellent et obligent à s'interroger sur la destinée des œuvres produites : là où le copyright s'imposait par défaut, le *copyleft* ouvre des perspectives et contribue à changer la manière de faire circuler sur Internet les biens communs de la connaissance, tout en favorisant un accès plus simple et plus universel aux connaissances.

C'est donc en poursuivant le travail de reconnaissance mutuel, déjà largement entamé, en s'appuyant sur les personnes et les structures positionnées à la jonction des deux univers, que pourra se voir renforcées la visibilité et l'efficacité des projets respectifs que sont l'éducation populaire et le monde des biens communs de la connaissance contenant les logiciels libres.

Bibliographie

Ouvrages imprimés

- AIGRAIN, Philippe. - *Cause commune : l'information entre bien commun et propriété.* - Paris : Fayard, 2005.
- BLANC, Sabine & NOOR, Ophelia. - *Hackers : bâtisseurs depuis 1959.* - Paris : Owni-éditions, 2012.
- BRETON, Philippe. - *Le Culte de l'Internet : une menace pour le lien social ?* - Paris : La Découverte, 2000.
- BRETON, Philippe & PROULX, Serge. - *L'Explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication.* - Paris : La Découverte, 2006.
- CARDON, Dominique. - *La Démocratie Internet.* - Paris : Seuil, 2010.
- CASSANDRE/HORSCHAMP & LEPAGE, Franck. - *Éducation populaire : une utopie d'avenir.* - Paris : Les liens qui libèrent, 2012.
- CERQUEUS, Damien & GARNIER-LAVALLEY, Mikaël. - *Dix raisons d'aimer [ou pas] l'éducation populaire.* - Paris : Éditions de l'Atelier, 2010.
- COMPIÈGNE, Isabelle. - *La Société numérique en question(s).* - Auxerre : Sciences humaines éditions, 2010.
- EYCHENNE, Fabien. - *Fab Lab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle.* - Limoges : FYP éditions, 2012.
- FLICHY, Patrice. - *Le Sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique.* - Paris : Seuil, 2010.
- GABORIT, Pierre. - *L'Opinion publique et la communication des associations.* - Paris : La Documentation française, 1991.
- GRANJON, Fabien. - *Société de l'information, faut-il avoir peur des médias ?* - Paris : Textuel, 2007.
- LESSIG, Lawrence. - *L'Avenir des idées : le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques.* - Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005.
- MATTELART, Armand. - *Histoire de la société de l'information.* - Paris : La Découverte, 2009.
- MIGNON, Jean-Marie. - *Une histoire de l'éducation populaire.* - Paris : La Découverte, 2007.

MONDOUX, André. - *Histoire sociale des technologies numériques de 1945 à nos jours*. - Québec : Éditions Nota Bene, 2011.

OSTROM, Elinor & BAECHLER, Laurent. - *Gouvernance des biens communs*. - Bruxelles : De Boeck, 2010.

PALOQUE-BERGES, Camille & MASUTTI, Christophe (Dir.) - *Histoires et cultures du libre. Des logiciels partagés aux licences échangées*. - Raleigh : Framasoft, 2013.

PEUGEOT, Valérie & Vecam (Coll.) - *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance : produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*. - Caen : C&F, 2011.

RICHEZ, Jean-Claude & LINARÈS (de), Chantal. - *Éducation populaire : une actualité en question*. - Paris : l'Harmattan, 2007.

TURNER, Fred. - *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture, Stewart Brand, un homme d'influence*. - Caen : C&F, 2012.

Ouvrages électroniques

RAYMOND, Eric S. - *La Cathédrale et le Bazar*. - 11 août 1998. - http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar_monoblock.html, consulté le 7 septembre 2013.

Rapports imprimés

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. - *Rencontres pour l'avenir de l'éducation Populaire*. - Sorbonne, 5-6 novembre 1998. - Paris : Éditions Ellébore, 1999.

Rapports électroniques

ARCHAMBAULT, Edith & TCHERNONOG, Viviane. - *Repères sur les associations en France*. - Centre d'économie de la Sorbonne CNRS, Université de Paris-1 Panthéon-Sorbonne, Instantané réalisé pour la CPCA, mars 2012. - <http://cpc.a.asso.fr/actualite/publications/reperes-sur-les-associations-en-france>, consulté le 7 septembre 2013.

- CHAUVELOT, Yves. - *Les Associations en Champagne-Ardenne*. - Conseil économique, social & environnemental régional de Champagne-Ardenne, Rapport & avis, 6 avril 2012. - <http://www.cesdefrance.fr/pdf/11814.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.
- GOUSSAULT, Alain. - *L'Éducation populaire : une nécessité et un enjeu d'avenir*. - Conseil économique, social & environnemental régional de Haute-Normandie, décembre 2012. - <http://ceser.hautenormandie.fr/content/download/33114/477871/file/ultime%20version%20imprimeur%20janvier%202013.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.
- PELIKS, Gérard. - *Mythes et légendes des TIC*. - Forum Atena, 2011. - <http://www.forumatena.org/LB47/MythesEtLegendesDesTIC0504.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.
- PEUGEOT Valérie, DANET Nicolas & MASSIAH Gustave. - *Hackers et ONG : quelles alliances pour reconstruire l'expression démocratique ?* - <http://www.fonda.asso.fr/Hackers-et-ONG-queelles-alliances.html>, consulté le 31 janvier 2013.
- RECHERCHES & SOLIDARITÉS. - *Les Associations face à la conjoncture... et aux emplois d'avenir*, 4^e édition juin 2013. - <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/conjoncture-juin-2013.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.

Travaux universitaires

- BOUCHER-PETROVIC, Nathalie. - *La Référence à la société de l'information dans les milieux de l'éducation populaire français : levier de la réactualisation d'un projet centenaire ?* - Thèse de doctorat, université de Paris-Nord, 2008.
- BROCA, Sébastien. - *L'Utopie du logiciel libre. La construction de projets de transformation sociale en lien avec le mouvement du Free Software*. - Thèse de doctorat, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2012.
- CHATEIGNER, Frédéric. - *« Éducation populaire », les deux ou trois vies d'une formule*. - Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2012.
- MOREAU, Antoine. - *Le copyleft appliqué à la création hors logiciel. Une reformulation des données culturelles ?* - Thèse de doctorat, université de Nice Sophia Antipolis, 2011.
- MORVAN, Alexia. - *Pour une éducation populaire politique. À partir d'une recherche-action en Bretagne*. - Thèse de doctorat, université Paris-8 Vincennes-Saint-Denis, 2011.

Articles de périodiques imprimés

- BERTIN, Jacques. - « L'obligation de subversion ». - *Politis*, 2000, hors série n° 29.
- BORDEAUX Marie-Christine - « L'éternel retour de l'Éducation populaire. » - *Mouvements*, juin 2012, p. 41-42.
- LARDELLIER, Pascal. - « Rencontres sur Internet : les nouveaux liens amoureux ». - *Sciences humaines*, 2009, n° 200.
- MOGLEN, Eben. - « L'anarchisme triomphant : le logiciel libre et la mort du copyright ». - *Multitudes*, 2001, n° 2, p. 146-183.

Articles de périodiques électroniques

- BOUCHER-PETROVIC, Nathalie. - « La société de l'information "appropriée" par l'éducation populaire : une tradition en question ». - *Tic&Société*, 7 mai 2009, Vol. 2, n° 2. - <http://ticetsociete.revues.org/528>, consulté le 7 septembre 2013.
- BOUCHER-PETROVIC, Nathalie. - « Les mutations de l'éducation populaire ». - *Agora débats/jeunesses*, 2006, n° 41, p. 112-124. - http://www.persee.fr/web/revue/home/prescript/article/agora_1268-5666_2006_num_41_1_2289, consulté le 7 septembre 2013.
- BROCA, Sébastien. - « Du logiciel libre aux théories de l'intelligence collective ». - *Tic&Société*, 2008, Vol. 2, n° 2. - <http://ticetsociete.revues.org/451>, consulté le 7 septembre 2013.
- FOREST, David. - « Imaginaires libertaires du code informatique » in *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication*. - Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009. - <http://editionsmsh.revues.org/110>, consulté le 7 septembre 2013.
- SERVIGNE, Pablo. - « Six obstacles à franchir pour penser les biens communs ». - *Barricade*, 2013. - <http://www.barricade.be/IMG/pdf/2013pablo-penserlesbienscommuns.pdf>, consulté le 7 septembre 2013.

Participations en tant qu'auditeur à certains colloques et journées d'études

Journées Hubert Curien 2012 de la culture scientifique et technique. - International Conference on Science Communication. - <http://www.jhc2012.eu/index.php/fr/>, consulté le dimanche 8 septembre 2013.

Journée de recherche. - *L'Engagement de la société aux organisations*. - Jeudi 13 décembre 2012. - Propédia, Paris. - Sous la direction de Pascal Lardellier.

Séminaire d'étude. - *Commun de la nature et des connaissances*. - Mardi 4 décembre 2012. - Institut des sciences de la communication du CNRS. - <http://www.iscc.cnrs.fr/spip.php?article1693>, consulté le 8 septembre 2013.

Séminaire de recherche. - *Approche ethnographique*. - Mercredi 19 juin 2013. - Université Paris-5 René Descartes. - GRREP (Groupe de réflexion sur la recherche en éducation populaire).

Annexes

Annexe 1 – Distinction entre Free Software et Open Source

On relève deux grandes tendances dès lors que l'on parle de logiciel libre : une tendance « Free Software » et une tendance « Open Source ». Les militants du Free Software, souvent qualifiés de « libristes », ont pour figure tutélaire Richard Stallman et comme références structurelles la Free Software Foundation (FSF) – et sa déclinaison française, la FSF France – ainsi que l'April. Pour les tenants de l'Open Source, les figures tutélares sont plutôt Eric S. Raymond ou Linus Torvalds, et l'Open Source Initiative (OSI) en structure de référence.

Antoine Moreau l'exprime ainsi :

« Le monde du logiciel libre est vaste et son spectre, rayonnant autour du mot "libre", est large. Politiquement, nous pouvons dire qu'il va de l'anarcho-syndicalisme à l'anarcho-capitalisme. D'une conception libertaire de la liberté à une conception libérale de la liberté, deux façons divergentes de comprendre et d'entreprendre la liberté avec, au centre, une conception de la liberté, consensuelle mais instable, car mal définie, et qui penche d'un côté ou de l'autre d'un radicalité associée à la notion de liberté, selon les circonstances. Nous pouvons toutefois observer que la tendance anarcho-syndicaliste est plutôt celle de la Free Software Foundation, alors que la tendance anarcho-capitaliste est plutôt celle de l'Open Source Initiative. »²⁷²

Le diffusion du terme Open Source a sans aucun doute contribué à mieux faire connaître le logiciel libre à travers le monde et a permis de le faire apparaître sous une autre image que celle qu'il avait jusque-là, à savoir trop dogmatique et rigide par rapport au respect inconditionnel qu'il devait observer vis-à-vis des quatre libertés posées par Richard Stallman. Les détracteurs de l'Open Source, quant à eux, estiment que ce concept pervertit le projet initial.

272. MOREAU Antoine, *Le copyleft appliqué à la création hors logiciel...*, op. cit., p. 141.

Annexe 2 – Questionnaire, données et commentaires

Nombre de questionnaires vierges ou assimilés (aucune donnée, singleton ou aucune donnée en dehors de l'identité de l'association) : 243

Nombre de questionnaires complétés : 74

Nombre de questionnaires non validés mais aux données suffisantes pour être exploitées : 1

Nombre total de questionnaires pris en compte : 75

1. Objet et contexte de l'association

Question 1.1 : Décrivez l'activité de l'association en quelques mots

Activité des associations ayant répondu
Fédération régionale d'associations.
Formation insertion, culture, sport scolaire et familial, vacances et loisirs, vie associative.
L'association est une Cress (chambre régionale de l'ESS). À ce titre, si elle n'a pas directement d'actions dans le champs de l'éduc pop, elle compte parmi ses membres des acteurs de ce secteur.
A pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.
Coordination régionale de réseaux jeunesse éducation populaire.
Coordination et représentation des mouvements JEP.
Animation de la vie locale d'un territoire rural.
Représentation et défense des familles, gestion de services aux familles.
[...] Intervient dans l'animation, la formation et l'insertion sur tout le territoire français.
[...] Acteur de l'économie sociale et solidaire, association nationale reconnue d'utilité publique. Laïque et pluraliste, elle agit dans les domaines de : > L'animation, en proposant des séjours de vacances pour tous les jeunes et des vacances adaptées pour enfants et adultes. Intervient également en animation territoriale et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle. > La formation, avec le Bafa/Bafd et la formation professionnelle aux métiers de l'animation sociale et de l'aide à la personne. > L'insertion, à travers des actions d'accompagnement de publics en difficultés.
Éducation et loisirs, médico-social.
Coordination d'associations locales porteuses d'un projet de restauration et animation du Patrimoine. Actions de chantiers de bénévoles internationaux.
Aide à la vie associative, accompagnement de projets.
Appui au développement local (collectivités locales et vie associative).
Association départementale d'éducation populaire en charge d'un réseau de 50 associations.
Association de promotion du théâtre d'improvisation.
Réseau régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
Formation et accompagnement de projets de jeunes sur les territoires ruraux. Éducation à la citoyenneté, démocratie, engagement.
Développer de l'influence, de la réflexion sur la place des enfants et des jeunes dans la société. Accompagner les collectivités, les animateurs, les directeurs et coordinateurs d'accueils de loisirs dans leurs pratiques éducatives.

Formation à l'animation volontaire et professionnelle, continue et accompagnement VAE aux métiers de l'animation. Gestion d'accueils collectifs de mineurs.
Promouvoir le conte et l'art de la parole, à travers l'organisation de spectacles de veillées ou toute autre organisation en lien avec le conte et la tradition orale.
Défense des personnes malades et handicapées.
Promotion du logiciel libre.
Associations avec activités de loisirs, culturelles et sportives.
Promotion du logiciel libre par des conférences, des ateliers, des <i>install parties</i> .
Cours de yoga, sorties culturelles, activité scrabble, atelier cuisine, rencontre repas.
Association affiliée à la FFEPGV, son domaine d'activité a évolué depuis quelques années. Nous avons abandonné l'improvisation théâtrale et les jeux de société qui ne correspondaient plus aux désirs de nos adhérents.
Promouvoir et diffuser les cultures alternatives dans le Sud-Essonne.
Ferme pédagogique, gère un centre de loisirs, gère des jardins familiaux, accueille des classes et centres de loisirs, organise des goûters d'anniversaire et propose un parcours animaliers (animaux de la ferme).
Cultures et patrimoine, Développement économique
Animation d'activités culturelles tels que des ateliers d'écriture créatives, des banquets littéraires, etc.
[...] Télévision locale indépendante à vocation régionale, associative et non commerciale composée d'individus (bénévoles) et d'associations. Après plusieurs diffusions hertziennes pirates ou autorisées, [nous sommes] aujourd'hui une WebTV [qui] [...] se veut différente des chaînes dominantes du secteur « publico-commercial ». Loin de tout formatage, son but est de favoriser l'émergence et l'échange d'une parole citoyenne, de favoriser la création. Libre et indépendante : [elle] ne dépend d'aucun pouvoir politique ou économique. Émancipatrice : pour devenir acteur et participer à son propre média, chacun peut venir et proposer des films ou des projets.
Recherche historique, protection du patrimoine et collection de vieux matériels agricoles.
Association d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement publique. Formations en écoles/collèges/lycées. Bafa. Colonies. Classes de découvertes.
L'objet associatif [...] est l'éducation et l'action éducative dans le temps libre des enfants et des adolescents. Pour mettre en œuvre cet objet, [...] [l'association fonde son] action sur des valeurs, véritables repères de sens pour agir dans la société. L'éducation est la raison d'être [...], leur motif premier de revendication et de mobilisation pour rendre « l'Homme et le Citoyen le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible ». L'action éducative pendant le temps libre des enfants et des adolescents (les loisirs éducatifs) est le champ d'intervention de [...] [l'association]. Se réclamant de l'éducation populaire, [...] [l'association] a choisi de conduire l'action éducative à partir des modes collectifs d'accueil et d'animation des enfants et adolescents, conformément à la conception qu'ils ont du « vivre ensemble ».
Création et animation de jeux citoyens.
Volontariat international et chantiers internationaux : du local à l'international.
Cette association apolitique et laïque a principalement pour champ d'action le département de l'Essonne, et ponctuellement, à travers des échanges avec d'autres réseaux et organismes départementaux et régionaux, le territoire national et international.
Centre de formation avec agrément pour la formation professionnelle continue et agrément Jeunesse & Sports pour les formations socio-éducatives (Bafa & Bafd).
[Association altermondialiste à] Toulouse.

Animation enfance/jeunesse/personnes âgées - Formation Bafa-Bafd/Formation professionnelle aux métiers de l'animation - Séjours de vacances (enfants/jeunes) - Séjours de vacances adaptés - Insertion sociale et professionnelle.
Maison des jeunes et de la culture. Ateliers réguliers, accueil, diffusion, convivialité, formation...
Appui à la vie associative des MJC du réseau - Mise en réseau des acteurs bénévoles et pros - Réflexion action, contribution à l'élaboration des politiques publiques en matière de jeunesse - Formation des acteurs bénévoles et pros...
Aider et fédérer les associations du territoire rural, animer et développer le territoire rural de l'Eure.
Association sportive et d'éducation populaire qui anime quatre secteurs d'activités - Accueil et vie Associative, Sports et culture, Enfance-famille et Lien social et familial.
Éducation populaire, animation, accompagnement, formation, centres de loisirs éducatifs, action éducative locale, projets éducatifs locaux.
Péri et extrascolaire pour les 3-17 ans + espace public multimédia.
Développer les emplois du sport, de l'animation et des loisirs - Accompagner les associations dans leurs projets, leur développement.
Témoigner des situations de jeunesse - Animer et représenter le réseau des adhérents - Impulser et accompagner le développement d'une offre « Habitat Jeunes » - Participer à la co-construction et à l'application des politiques jeunesse sur les territoires.
Association locale qui a pour but de proposer des loisirs, un accès à la culture et la formation... pour le plus grand nombre.
[...] Association [...] des utilisateurs de logiciels libres en Côte-d'Or.
Promotion du logiciel Libre en Champagne-Ardennes.
Entraide et promotion des logiciels libres sur l'estuaire de la Loire (région de Saint-Nazaire) et de la presqu'île de Guérande.
Promotion du logiciel libre en général et de GNU/Linux en particulier via un forum et la (co-)organisation de journées tournées vers le grand public.
Promotion des logiciels et systèmes libres.
Promouvoir et faire connaître les logiciels libres en général et le système d'exploitation GNU/LINUX en particulier. L'association coordonne et assiste les associations existantes de l'Essonne qui souhaitent agir dans ce sens.
Association fédérée de parents d'élèves.
[...] Association du Pays d'Aix des utilisateurs de Linux et des logiciels libres.
Association [...] de scoutisme laïque et mixte [...] en Bourgogne
Ludothèque et espace multimédia associatif - Accompagnement a la scolarité - Théâtre amateur.
[...] Gull [...] - Accueil public 2x/mois (install/conseil/dépannage) - Install party - Cours sur les logiciels libres (particulier et associations) - Participation à des manifestations.
Promotion et popularisation du logiciel libre auprès du grand public.
Promouvoir et défendre les logiciels et ressources numériques libres.
Favoriser l'appropriation sociale du numérique.
Activités scientifiques, techniques et autour du multimédia pour tous (enfants, adultes) au travers de différents publics : le grand public (adhérents directs), les élèves d'établissements scolaires, les enfants dans les centres de loisirs.
Documentation et aide sur GNU/Linux, en français, par des bénévoles, à destination du grand public.

Éducation populaire - Chantier d'insertion - Volontariat international en territoire rural - Chantier en France de jeunes volontaires internationaux.
Populariser l'astronomie et les sciences.
[...] Association nationale de promotion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes.
Radio associative et communautaire, active sur le territoire de Bruxelles.
[...] Association de scoutisme laïque.
L'association fédère des chorales et groupes vocaux dans la partie francophone de la Belgique (Wallonie+Bruxelles). Elle compte environ 8 000 membres.
Ateliers artistiques destinés à des personnes handicapées. Enfants ou adultes. Animation de tous les ateliers par des professionnels formés à une discipline artistique et à l'art-thérapie.

Commentaires :

- *Les deux associations belges et l'association suisse ayant répondu ont été prises en compte dans l'analyse des réponses.*
- *Deux objets d'association n'ont pas été renseignés.*
- *On constate une représentation importante, dans les répondants, des associations dont l'objet est la promotion des logiciels libres tels les Gull. Les modes de communication mis en œuvre pour diffuser le questionnaire explique en grande partie cette importante représentativité.*

Question 1.2 : Quel est l'âge de l'association ?

Nombre de réponses prises en compte : 72

Classe d'âge	Nombre d'associations dans cette classe
Moins de 5 ans	2
De 5 à 10 ans	10
De 11 à 20 ans	17
De 21 à 35 ans	14
De 36 à 50 ans	7
De 51 à 75 ans	12
De 76 à 100 ans	4
Plus de 100 ans	6
Total	72

Commentaire :

- *Le spectre des différentes classes d'âge est couvert.*

Question 1.3 : L'association a-t-elle l'agrément « éducation populaire » ?

	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	51	68 %
Non	24	32 %
Total	75	100 %

Question 1.4 : Estimez-vous cependant que, par son objet et ses actions, l'association peut être rapprochée des logiques de l'éducation populaire ?

Pour les 24 réponses négatives à la question précédente.

	Nombre de réponses
Oui	23
Non	0
Sans réponse	1
Total	24

Commentaire :

- *Même si un « léger malaise » est exprimé à plusieurs reprises dans les commentaires libres sur la pertinence du questionnaire pour les Gull, ils se positionnent majoritairement comme proches des logiques d'éducation populaire par leur objet et leurs actions.*

Question 1.5 : Quelle est la taille de l'association ? [Nombre d'adhérents]

	Nombre de réponses	Pourcentage
Moins de 5	0	0 %
Entre 5 et 20	7	9,3 %
Entre 21 et 50	20	26,7 %
De 51 à 200	16	21,3 %
De 201 à 500	9	12 %
De 501 à 2000	10	13,3 %
Plus de 2000	9	12 %
Sans réponse	4	5,3 %
Total	75	100 %

Question 1.6 : Quelle est la taille de l'association ? [Nombre de bénévoles actifs]

Nombre de bénévoles actifs	Décompte	Pourcentage
Moins de 5	7	9,3 %
Entre 5 et 20	30	40 %
Entre 21 et 50	18	24 %
De 51 à 200	6	8 %
De 201 à 500	2	2,7 %
De 501 à 2000	1	1,3 %
Plus de 2000	6	8 %
Sans réponse	5	6,7 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 1.7 : L'association a-t-elle des salariés ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	52	69,3 %
Non	21	28 %
Sans réponse	2	2,7 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Commentaire :

- *Le nombre d'associations ayant des salariés est élevé au regard du ratio révélé par les enquêtes nationales sur le sujet²⁷³ qui admettent généralement 15 % d'associations employeurs. La présence de salariés permet de consacrer du temps à la veille et à des questions transversales aux réseaux ; cela explique donc sans doute cette proportion élevée de salariés dans les répondants.*

Question 1.8 : Nombre de salariés, au sein de l'association : [Effectif]

Nombre de salariés au sein de l'association	Décompte
1 à 5	27
6 à 10	7
11 à 25	4
26 à 100	8
101 à 500	0
Plus de 500	5
Sans réponse	0
Non complété ou non affiché	24
Total	75

273. Enquêtes CNRS-CES (Viviane TCHERNONOG), Les tableaux harmonisés de l'économie sociale, 2009 de l'INSEE, L'enquête Vie associative 2010 BVA-DREES et son exploitation par Lionel PROUTEAU, ACOSS-Stat 2011.

Question 1.9 : À quelle échelle agit principalement l'association ?

	Décompte	Pourcentage
Local	38	50,7 %
Régional	23	30,7 %
National	10	13,3 %
Européen	0	0 %
Mondial	2	2,7 %
Sans réponse	2	2,7 %
Total	75	100 %

Question 1.10 :Le siège social de l'association est-il en France ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	69	92 %
Non	3	4 %
Sans réponse	3	4 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 1.11 : Quel est le pays accueillant le siège social de l'association ?

L'apparition de cette question était conditionnée par une réponse négative à la question 10.

Les trois associations ayant répondu négativement à la question précédente ont respectivement un siège social en Belgique pour deux d'entre elles, et en Suisse pour la troisième.

Question 1.12 : Quels sont les principaux domaines d'activité de l'association ?

Plusieurs réponses étaient possibles.

Domaines	Décompte
Consommation	2
Culture	38
Défense des droits et des causes	13
Développement rural	12
Éducation-formation	41
Économie sociale et solidaire	17
Environnement	13
Famille	12
Insertion	9
Jeunesse	35
Sanitaire et social	6
Solidarité internationale	8
Soutien scolaire	9
Sport	8
Tourisme social	7
Vie étudiante	1
Autres	19

Pour les dix-neuf mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Domaines « Autres »	Nombre de mentions
Organiser une coopération régionale des réseaux qui interviennent dans plusieurs des domaines cités	1
Recherche	1
Animation	1
Éducation populaire	1
Loisirs	1
Sophro-Relaxation	1
Média	1
Historique	1
Emploi	1
Logement	1
Informatique et logiciels libres	2
Informatique	3
Popularisation de l'informatique	1
Appropriation du numérique	1
Environnement social	1
Information	1
Total	19

2. Informatiques, logiciels et services hébergés

Question 2.1 : Y-a-t-il eu un choix fait par l'association pour favoriser/encourager/prioriser l'utilisation de logiciels libres au sein de l'association ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	33	44 %
Non	37	49,3 %
Sans réponse	5	6,7 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 2.2 : De quelle manière cela s'est-il concrétisé ?

Plusieurs réponses étaient possibles

	Décompte
Une décision du conseil d'administration.	7
Une décision du bureau de l'association.	2
Une décision lors de l'assemblée générale.	4
Une mention explicite dans les statuts.	10
Autres.	19
Non complété ou non affiché.	42
Total	84

Pour les dix-neuf mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Mentions « Autres »
Choix de salariés.
Projet d'accompagnement régional, dans le cadre du C2RA/DLA.
Une proposition de salariés et associations.
Choix du président.
Renouvellement des postes informatiques et l'installation de logiciels libres par défaut (par la direction).
Volonté de certains administrateurs et salariés.
De manière empirique.
Impulsion du directeur.
Installation de nos PC en conséquence.
But même de l'association.
Objet même de l'association.
Objectif premier de l'association.
Raison même d'être de l'association.
Le logiciel Libre est son objet de promotion.
Un choix évident pour une association concernant GNU/Linux.
Salarié convaincu en charge de l'informatique.
Volonté de l'admin Web et uniquement pour le site.
Création d'une activité de sensibilisation.
Après des débats en AG, un groupe de travail du comité directeur (= CA) est monté, sans qu'une obligation soit faite d'utiliser des logiciels libres.

Question 2.3 : Comment s'opère le choix d'usage de tel ou tel logiciel au sein de l'association ?

Plusieurs réponses étaient possibles. Elles sont triées ci-après par ordre décroissant du nombre d'occurrences rencontrées.

Choix d'usage	
Le logiciel doit répondre au besoin.	47
Les membres de l'association ont l'habitude d'utiliser le logiciel considéré.	38
Le logiciel doit être utilisé par un maximum de personne pour minimiser les incompatibilités.	27
Le logiciel doit être libre.	24
Le logiciel est simple à utiliser.	20
Le logiciel était disponible et accessible dès ouverture de l'ordinateur juste après l'achat.	18
Le logiciel doit être gratuit.	14
Le coût du logiciel ne doit pas évoluer avec le nombre d'utilisateurs.	11
Le bouche-à-oreille.	10
Autres	8

Commentaires :

- *la réponse qui arrive avec 47 mentions semble être une évidence et une tautologie mais ceux qui ont répondu ont vraisemblablement été confrontés dans la réalité à la nécessité de définir les besoins avant d'opter pour tel ou tel logiciel et ont donc mesurer à cette occasion l'importance de cette étape. Ce préalable de la définition de besoins n'est d'ailleurs pas acquis pour toutes les associations (c'est en partie les missions des fédérations que d'accompagner les structures pour les aider à définir leurs besoins).*
- *La deuxième mention portant sur l'habitude d'usage est un nœud récurrent. Il avait été pointé dans l'enquête²⁷⁴ menée en 2008 par le besoin de formations et d'accompagnement aux changements.*

Pour les huit réponses « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Mentions « Autres »
Nécessité de répondre à des besoins en formation bureautique MS Office.
Les personnels de l'association ont l'habitude d'utiliser le logiciel considéré.
Ergonomie des logiciels.
Utilisé par la fédération.
Réseaux sociaux du logiciel libre.
Compatible avec les autres logiciels utilisés.
Les situations sont très diverses selon les échelons de l'association... tous ces cas de figure sont possibles.
L'ordinateur a été donné avec des logiciels déjà installés.

274. <http://www.april.org/files/analyse-questionnaire-associations-informatique-et-logiciels-libres.pdf>, consulté le 1^{er} septembre 2013.

Question 2.4 : L'association utilise-t-elle les logiciels libres suivants ?

	Non	Limité à quelques personnes	Connu et utilisé par un certain nombre de personnes	Très répandu dans l'association	Sans réponse	Total
Mozilla Firefox	4	9	14	46	2	75
LibreOffice	15	7	15	25	13	75
GNU/Linux	22	13	5	16	19	75
Mozilla Thunderbird	19	10	12	19	15	75
VLC-Videolan	12	9	9	26	19	75
Gimp	22	12	16	9	16	75
Inkscape	29	11	9	5	21	75
Scribus	31	14	5	5	20	75
Un CMS comme Joomla, Spip, dotclear ou Wordpress	20	14	10	15	16	75

Commentaires :

- Lorsque l'on regarde le tableau de l'enquête menée en 2008, même s'il convient de noter que les intitulés de colonnes ne sont pas identiques, quelques comparaisons ligne à ligne montrent au moins une tendance à un usage plus important de ces logiciels. Ainsi, en 2008 :

	Tous	beaucoup	peu	non	Nombre total de réponses	Pourcentage de non-utilisation
Firefox	202	88	63	43	396	10,9 %
OOo ²⁷⁵	134	103	103	56	396	14,1 %
Thunderbird	87	78	93	138	396	34,8 %
GNU/Linux	60	54	125	157	396	39,6 %
Gimp	40	63	154	139	396	35,1 %

- En extrayant ces lignes de notre enquête, on constate une baisse de la majorité des pourcentages de non-utilisateurs ; ce qui consolide l'hypothèse d'une tendance à une plus grande utilisation de logiciels libres en milieu associatifs.

275. « OOo » désignait, à l'époque, la suite bureautique OpenOffice.org qui a engendré, après 2008 (suite à un *fork* – une nouvelle branche – pour des divergences de vues au sein de la communauté), la suite bureautique LibreOffice. Ces deux lignes peuvent donc être comparées deux à deux, mais les utilisateurs de LibreOffice sont sans doute minimisés du fait qu'OpenOffice est encore utilisé par une frange d'associations qui n'ont pas fait le rapprochement avec LibreOffice.

	Non	Total	Pourcentage de non-utilisation
Mozilla Firefox	4	75	5,3 %
Libre Office	15	75	20,0 %
Mozilla Thunderbird	19	75	25,3 %
GNU/Linux	22	75	29,3 %
Gimp	22	75	29,3 %

Question 2.5 : Quels sont les arguments les plus pertinents pour favoriser l'usage de logiciels libres au sein de l'association ?

Plusieurs réponses étaient possibles

Arguments	Décompte
Adaptation du logiciel aux besoins de l'association en toute indépendance.	40
Partage de la connaissance favorisé.	37
Fiabilité.	33
Réduction des coûts d'accès à l'informatique (par exemple en diminuant le coût d'achat de licences généralement payantes pour les logiciels propriétaires).	33
Interopérabilité et respect des standards.	28
Absence de virus.	25
La copie simple du programme informatique pour un adhérent qui le souhaite.	23
Pérennité et évolution rendue possible du système d'information.	22
Contrôle possible de ce que réalise le programme.	18
Des mises à jour régulières renforçant la sécurité.	18
Seconde vie de vieux parcs informatiques en utilisant des logiciels libres moins gourmands en ressources.	17
Autres	8

Commentaires :

- *Même si les arguments ne ressortent pas tout à fait dans le même ordre que lors de l'enquête 2008, les raisons restent majoritairement les mêmes. On notera une formulation de la question légèrement différente en 2008 : « Quels sont les arguments en faveur du logiciel libre les plus importants pour l'association ? »*
- *Classement décroissant des premiers arguments retenus en 2008 :*

Arguments en faveur du logiciel libre	Nombre de mentions
Réduction des coûts d'accès à l'informatique.	306
Éthique du partage de la connaissance.	278
La copie en toute légalité.	247
Adaptation de logiciels à ses besoins en toute indépendance.	184
Fiabilité des logiciels libres.	183
Interopérabilité et respect des standards.	181
Absence de virus.	153
Pérennité et évolution du système d'information.	151
Des mises à jour régulières.	135
Seconde vie de vieux parcs informatiques.	126
Protection de la vie privée.	101
Contrôle de ce que font les ordinateurs.	87

Pour les huit réponses « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Commentaires de la catégorie « Autres »
Anticapitaliste !
Je ne sais pas.
Militantisme.
Compétence des utilisateurs.
Logiciel mis à disposition.
Je ne me suis jamais posé la question. J'utilise ce qui est dans l'ordinateur.
Indépendance stratégique.
Adéquation avec les valeurs que porte l'association.

Question 2.6 : Y-a-t-il eu des tentatives avortées d'adoption de logiciels libres dans le passé de l'association ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	17	22,7 %
Non	37	49,3 %
Sans réponse	21	28 %
Non complété ou non affiché	0	0
Total	75	100 %

Question 2.7 : Quelles en ont été succinctement la ou les raisons principale(s) ?

L'explicitation des dix-sept réponses positives à la question précédente ont été les suivantes :

Formation des utilisateurs.
Échec d'une migration vers OpenOffice en 2004-2005 cause pas de formation et dépendances partenaires institutionnels (conseil régional...).
Impossibilité de convaincre l'ensemble du réseau.
La réticence de certaines personnes.
Résistance au changement de la part d'une partie du personnel.
Problème de compatibilité avec les logiciels et fichiers de gestion (EBP, Excel) - Difficultés à trouver un prestataire de formation pour faciliter la transition.
Manque de formation.
Difficultés de transfert des données.
Pour tenter l'adoption : en finir avec la dépendance des grandes maisons comme Microsoft - Pour abandonner : l'absence de compatibilité.
Problème de compatibilité avec les équipements en réseaux - Problèmes de compatibilité avec les partenaires (notamment dossier de subvention).
Pas de mise à jour pour les pilotes de l'imprimante. Obligation d'avoir des connaissances approfondies en informatique pour une utilisation quotidienne.
Manque de temps et de compétence pour installer, motiver et former les autres salariés et bénévoles (compatibilité, archives...) et problème de stabilité de certains logiciels.
Réduire les coûts.
Matériel incompatible.
La généralisation de LibreOffice n'a pas été suivie car : 1°) les équipes ont continué à travailler avec Microsoft par habitude, car problème de compatibilité avec les partenaires, pour des raisons de performances, 2°) les adhérents débutants en informatique se sentent isolés pour échanger avec d'autres quand ils utilisent ces logiciels (effet de masse).
L'immaturation des logiciels concernés.
Le créateur de ce sondage intervenait dans l'association :-)

3. Production de contenus et logiques de diffusion

Question 3.1 : Quels sont les contenus produits par l'association ?

Contenus produits	Décompte
Contenus pédagogiques	51
Photos	35
Film/documentaire	18
Autres	18
Logiciels	9
Podcast	5
Musique	4

Pour les dix-huit mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Recherche
Ingénierie
Etudes, fiches techniques
Conception graphique : communication interne et externe du réseau
Plaquette informative
Courrier
Support de communication papier et internet
Flyers, affiches, documents d'information...
Publications
Textes
Conférences/débats, tracts, plaquettes, livres
Supports de communication papier
Paies
Rapports d'études, présentations ppt
Courrier, documents écrits, flyers
Promotion, interpellation, aide à l'installation
Expositions artistiques
Aucun

Question 3.2 : La question du mode de diffusion de ce ou ces contenus s'est-elle posée ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	37	49,3 %
Non	26	34,7 %
Sans réponse	12	16 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 3.3 : Quelle(s) raison(s) justifie(nt) le fait de ne pas attacher une licence libre à une production numérique de l'association ?

	Décompte
L'association ne voit pas l'intérêt des licences libres.	8
L'association ne sait pas comment faire.	8
L'association ne sait pas reconnaître les contenus numériques libres.	5
Autres.	5
Non complété ou non affiché.	50

Pour les cinq mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Peur de perdre la maîtrise des contenus pédagogiques dans un environnement fortement concurrentiel (marchés publics de formation).
Ne produit pas de numérique.
Pas de diffusion.
La question n'a pas été posée.
Aucune.

Question 3.4 : L'association utilise-t-elle au moins l'un des services suivants : Facebook, Google+, Skype ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	45	60 %
Non	29	38,7 %
Sans réponse	1	1,3 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 3.5 : Quelle assertion ci-dessous correspond alors le mieux à l'association ?

Assertions	Décompte	Pourcentage
Les données de l'association qui transitent par ces services servent sans doute à promouvoir de manière ciblée un service commercial mais ces services ont l'avantage d'être gratuits.	8	10,7
C'est gratuit et c'est donc très bien pour nos moyens financiers limités.	7	9,3
Tout le monde utilise ce type de service, ça facilite donc l'usage pour tous.	15	20
L'association a cherché des alternatives plus respectueuses des données informatiques qu'elle possède mais n'a rien trouvé.	1	1,3
L'association n'a rien trouvé d'aussi simple à utiliser.	5	6,7
Autres	5	6,7
Sans réponse.	4	5,3
Non complété ou non affiché.	30	40
Total	75	100

Pour les cinq mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

On est allé à la facilité.
Pas d'équivalent payant aussi populaire.
L'association va là où se trouve le public.
Il nous a semblé que c'était un moyen de communiquer sans nous poser la question de l'aspect commercial.
Nous utilisons ce genre de service parmi d'autres.

Question 3.6 : Y-a-t-il eu un choix qui a été fait pour favoriser/encourager/prioriser la diffusion des productions de l'association sous licences libres ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	22	29,3 %
Non	41	54,7 %
Sans réponse	12	16 %
Non complété ou non affiché	0	0 %
Total	75	100 %

Question 3.7 : De quelle manière cela s'est-il concrétisé ?

Plusieurs réponses étaient possibles.

	Décompte
Par une décision de bureau.	3
Par une décision d'assemblée générale.	6
Par une décision lors d'un conseil d'administration.	5
Par une mention explicite dans les statuts de l'association.	5
Autres	9
Non complété ou non affiché.	53

Pour les neuf mentions « Autres », les précisions suivantes ont été apportées :

Choix de professionnel.
Décision du président.
Une volonté non formalisée.
But même de l'association.
Choix naturel des membres.
La thématique de l'association est intrinsèquement liée aux licences libres. Mais comme nous réutilisons du contenu, nous sommes parfois contraints d'adopter des licences moins ouvertes. Donc rien de formalisé.
Par une décision d'équipe.
Evidence pour des gens utilisant GNU/Linux.
Par la seule volonté de l'administrateur web.

Question 3.8 : Estimez-vous que la prise en considération des logiciels libres et des logiques de diffusion libres a évolué positivement durant la vie de l'association ?

Évolution	Décompte	Pourcentage
Oui, de manière importante.	19	25,3 %
Il n'y a pas eu d'évolution notable.	14	18,7 %
Ces questions n'ont jamais été prises en compte au sein de l'association.	23	30,7 %
Autres.	10	13,3 %
Sans réponse.	9	12 %
Non complété ou non affiché.	0	0 %

Pour les dix mentions « Autres », les précisions ont été les suivantes :

Évolution, mais encore limitée.
On est dans l'urgence donc on ne s'interroge plus sur cette question.
Cela vient petit à petit.
Oui.
C'est l'objet même de l'association.
C'est le cœur de l'activité associative.
Au début nous nous posons peu la question de la licence, aujourd'hui nous y faisons plus attention.
Oui, uniquement grâce à l'accompagnement.
Évolution en cours.
Il y a eu régression par fatigue des promoteurs.

Question 3.9 : Commentaires libres

Vingt-trois répondants ont complété le champ. La retranscription ci-dessous est partielle car de nombreux champs contenaient des informations nominatives.

Il est important de faire la promotion des logiciels libres pour les associations d'éducation populaire.
L'intitulé de l'étude est difficilement compréhensible pour des personnes non initiées à ce domaine.
C'est une réflexion qui devrait être menée dans le cadre de notre réseau mais qui ? Surcharge de travail ?
Les licences Creative Commons ne convainquent pas toujours certains membres ; plus souvent par réflexe pavlovien qu'en raison de vrais problèmes [...]
Questionnaire rempli principalement pour se faire une idée de son contenu avant de le recommander à des associations moins impliquées dans le logiciel libre

L'association n'utilise l'informatique que pour faire des courrier (Word), tenir ses comptes (Excel) et utilise Mozilla Firefox pour ses courrier
Nous disposons de mise à disposition presque gratuite de logiciels du marché avec l'aide d'une association d'insertion.
Nous sommes pour nos contenus pédagogiques sous licence Creative Commons.
Pour promouvoir le logiciel libre, il est impératif de faire attention au vocabulaire (rien que pour ce questionnaire, la porte d'entrée proposée est les « communs de la connaissance informationnels », c'est incompréhensibles pour la majorité... D'autre part, la meilleure promotion est à faire non pas sur l'idéologie (on la pose et c'est ok) mais sur la manière de poser le logiciel libre comme une alternative crédible et opérationnelle : combien de temps pour se former ? Vers qui se tourner quand on rencontre un problème sans aller à une Ubuntu party le week-end, etc. Bref, donner les moyens de démocratiser tout cela de manière simple.
La problématique mérite bien une réflexion et une étude, merci.
Il faut persévérer, communiquer, valoriser et donc... continuer !
Cas particulier d'une association créée dans le but de diffuser les logiciels et la culture libre.
Je n'ai pas très bien compris le sens de cette enquête. Je ne suis pas sûre d'être concernée par des logiciels libres. Nous utilisons un logiciel de gestion des adhérents compatible avec notre fédération, sinon nous travaillons sur World, Excel, Publisher et PowerPoint.
Le questionnaire semble plus approprié aux asso d'éducation et un Lug n'entre peut-être pas dans cette catégorie.
[...] Votre travail nous semble très intéressant. Tous nos encouragements.
Questionnaire mal adapté à un Gull.
Nous accueillons dans nos locaux [une] association qui fait la promotion du logiciel libre dans le département et qui nous questionne régulièrement sur nos usages.
Un logiciel de compta nous empêche de basculer vers le Tout-libre.
Une application privative « maison » nous en éloignera encore plus.
Si le technicien info quitte l'asso, alors risque de régression.
C'est un grand chantier actuel, porté par deux échelons régionaux (Midi-Pyrénées et Lyon), qui ont déjà expérimenté à leur niveau (install-party, un serveur auto-hébergé à Toulouse, un wiki, etc) et qui sont en train de le porter au niveau national de l'association... Ça risque de prendre plusieurs années, mais les choix faits ces dix dernières années en terme d'informatique dans l'association ont été tellement mauvais que nous avons des arguments !
À titre personnel, je suis utilisateur de logiciels libres. Je suis depuis peu dans le CA de l'association et ai entamé une réflexion sur leur utilisation, mais tout est encore à l'état embryonnaire.